

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1362^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 14 octobre 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Abu Bakr (Singapour)</i>	1
<i>Discours de M. Pazhwak (Afghanistan) . . .</i>	5
<i>Discours du prince Souvanna Phouma (Laos)</i>	11
<i>Discours de M. Vakil (Iran)</i>	13
<i>Intervention du représentant du Pakistan . .</i>	16

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

En l'absence du Président, M. Vizcaino Leal (Guatemala), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Mr. ABU BAKR (Singapour) [traduit de l'anglais]: Je ferai cet après-midi un court exposé. Je compte parler, d'abord d'une façon générale, de la situation dans le Sud et le Sud-Est asiatique, ainsi que dans certaines autres parties du monde; je parlerai également de tendances et d'événements récents; je formulerai ensuite une ou deux propositions. Je mentionnerai en outre quelques événements malheureux qui ont frappé certaines régions de l'Asie. Je rappellerai ensuite la situation économique des pays sous-développés et de ce qui aurait dû être fait pour y remédier. Je terminerai en exposant brièvement les dispositions que nous essayons de prendre à Singapour pour édifier un état démocratique socialiste établi sur des principes économiques solides, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et pour le bien-être de la population insulaire de notre état.

2. La délégation de Singapour se réjouit de l'occasion offerte à toutes les délégations de faire connaître leurs vues sur de nombreux problèmes mondiaux, problèmes pour lesquels l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de trouver des solutions depuis sa fondation, il y a vingt ans. C'est pour cette raison que ma délégation souhaiterait que toutes les nations souveraines, grandes ou petites, deviennent membres de l'Organisation des Nations Unies, participant ainsi aux débats de cet organe universel. Et c'est aussi pourquoi nous avons demandé à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, dès que Singapour fut proclamé Etat indépendant et souverain, le 9 août 1965.

3. Comme chacun sait, Singapour est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies, le 21 septembre 1965. Ce fut un grand jour pour Singapour, qui depuis le 16 septembre 1963 faisait partie de la Fédération de Malaisie, nation dont le développement économique

et politique progressait rapidement. La Malaisie est un microcosme des Nations Unies, car des peuples de plusieurs races et religions y vivent en paix côte à côte. C'est une société formée de nombreuses races. Elle se compose de Malais, Chinois, Indiens, Pakistanais, Eurasiens, "Dusuns", Land Dayaks, "Muruts", "Bajaus" et beaucoup d'autres. Tous les Etats constituant la Malaisie ne se sont pas développés avec la même rapidité; Singapour, par exemple, avançait beaucoup plus rapidement que les autres membres de la Fédération. C'est une des raisons pour lesquelles une certaine tension commença bientôt à se manifester et que nos dirigeants décidèrent que la meilleure façon d'éviter des explications orageuses, pouvant conduire à l'insurrection et à la dévastation, était de faire de Singapour un état souverain et indépendant. La possibilité n'est pas exclue, cependant, qu'en raison des liens étroits qui nous unissent, Singapour s'intègre à nouveau à la Fédération de Malaisie. Et c'est de cette manière que, sans recourir à la violence, il advint que Singapour fut proclamée Etat souverain et indépendant. Nous ne pouvions nous entendre avec le reste de la Malaisie, la solution adoptée nous a permis de nous séparer en amis. La preuve en est que la Malaisie a été notre principal parrain lors de notre admission à l'Organisation des Nations Unies, non seulement au Conseil de Sécurité, mais également à l'Assemblée Générale. Je voudrais d'ailleurs profiter de cette occasion pour remercier à nouveau tous les membres du Conseil de Sécurité qui ont appuyé notre demande, ainsi que tous les Etats Membres qui furent les auteurs de la résolution [2010(XX)] nous souhaitant la bienvenue lors de notre admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous en sommes le 117ème membre, et, en fait, pour le moment le dernier sur la liste; mais je souhaite que d'autres Etats souverains, et en particulier ceux qui bientôt obtiendront leur indépendance, feront, lorsque le moment sera venu et sans perdre de temps, leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

4. En qualité de Membre des Nations Unies, Singapour souhaite joindre ses efforts à ceux des autres nations en vue d'atteindre les buts et les objectifs définis dans la Charte des Nations Unies. Les parties essentielles de cette Charte sont pour Singapour: le maintien de la paix grâce à la sécurité collective, le développement économique au moyen d'une aide mutuelle et la sauvegarde du droit inaliénable, que possède chaque pays, de choisir la forme de gouvernement qui correspond aux aspirations de son peuple. Mon pays est partisan de ces trois principes essentiels; il apportera à l'Organisation des Nations Unies son aide loyale et indéfectible dans ses efforts pour en assurer l'application. Si nous sommes en faveur de ces idéaux, c'est que nous nous rendons compte qu'ils peuvent

seuls assurer la prospérité, la sécurité et l'intégrité territoriale de notre pays. La survivance économique et politique des petites nations comme Singapour dépend du maintien de la paix dans le monde. Nous voulons la paix et nous désirons qu'on nous laisse poursuivre sans entrave la réalisation de nos projets de développement. Mais, entourés que nous sommes de pays plus grands et plus puissants que le nôtre, nous avons, du fait de notre position stratégique, attiré l'attention de nations désireuses d'assurer leur domination dans le Sud-Est asiatique. Ce n'est pas dans le seul but de faire de Singapour le centre du commerce dans le Sud-Est asiatique que la Grande-Bretagne a procédé à son développement, mais aussi pour y créer une base militaire afin de consolider la prédominance occidentale dans cette région. A présent que Singapour est indépendante le rôle de cette base doit changer. Nous ne permettrons jamais, par exemple, qu'elle soit utilisée en vue d'une agression. Nous consentons à son maintien afin d'assurer notre propre sécurité, dans une région où l'instabilité militaire va croissant. Le commandement de ces bases par des étrangers cessera dès que notre sécurité sera garantie effectivement par d'autres moyens.

5. Notre politique étrangère est fondée sur le principe du "non-alignement". Nous ne souhaitons pas être entraînés dans des alliances dont le but essentiel serait d'imposer notre mode de vie à d'autres pays. L'amitié entre pays ne devrait pas être conditionnée par l'acceptation d'une idéologie unique, d'amis ou d'ennemis communs. Mais ceci ne veut pas dire que pour mon pays "non-alignement" soit synonyme d'indifférence lorsqu'il s'agit de distinguer le bien du mal, ou qu'il évitera de prendre position sur des questions qui lui paraissent vitales pour ne pas déplaire à certaines nations amies. Le principe du "non-alignement" concerne uniquement les intérêts étroits des blocs et non les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous désirons que tous les états souverains deviennent membres de cette Organisation et occupent au Conseil de Sécurité la place qui leur revient de droit. Nous espérons être invités, à titre de nation asiatique indépendante, à la deuxième Conférence des pays d'Afrique et d'Asie qui doit s'ouvrir à Alger le 5 novembre 1965. Dans ce cas nos représentants seront choisis à l'échelon politique le plus élevé d'autant plus que ce sera la première fois que nous serons représentés en qualité de pays indépendant.

6. Les raisons qui militent en faveur de l'admission de la République Populaire de Chine en qualité de membre de l'Organisation des Nations Unies sont nombreuses et nous paraissent irréfutables. Nous n'ignorons pas le point de vue des autres pays qui ne partagent pas notre façon de penser. Mais il faut prendre en considération qu'il s'agit d'une nation de 650 millions d'âmes, qui est également membre du "club atomique". La Chine a donné des preuves aussi nombreuses que concluantes de sa qualité de pays souverain ayant complète autorité sur le continent chinois; elle est donc mieux qualifiée que Taiwan de siéger au Conseil de Sécurité en qualité de membre permanent.

7. Nous pensons que, si les dernières déclarations de la République Populaire de Chine peuvent paraître

agressives, c'est parce qu'elle n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons cependant que Taiwan devrait avoir aussi le droit de décider elle-même si elle désire ou non une réunion avec la République Populaire de Chine. Si elle choisit de demeurer un état distinct, elle devrait, à ce titre, devenir membre de l'Organisation des Nations Unies.

8. Il convient également de mentionner la question du désarmement. Tout accord pris en l'absence de la République Populaire de Chine serait d'une portée limitée. Le sénateur Kennedy a exprimé hier un point de vue analogue en soulignant la nécessité de discussions avec la République populaire de Chine sur la question du désarmement. Il a également révélé que cette possibilité ferait l'objet, à Varsovie, d'entretiens entre les Etats-Unis et la Chine. Le point de vue du sénateur Kennedy est d'ailleurs partagé par plusieurs autres sénateurs.

9. Nous sommes convaincus qu'il serait préférable d'admettre la République populaire de Chine aux Nations Unies, où sa présence aurait pour effet de réduire la tension en Asie. On ne saurait écarter la possibilité de la formation d'un groupe comprenant la République populaire de Chine, l'Indonésie et le Pakistan. Dans cette hypothèse, le reste de l'Asie aurait quelque raison de craindre pour son avenir. Nous espérons que le Pakistan ne suivra pas l'exemple de l'Indonésie et ne mettra pas à exécution sa menace de quitter l'Organisation des Nations Unies. Le récent incident provoqué par la décision du regretté Président Kennedy d'imposer un blocus de Cuba, à l'époque où les Russes passaient pour y installer des bases de lancement de missiles, illustre une nouvelle fois combien il est souhaitable que la République Populaire de Chine devienne membre des Nations Unies.

10. Les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient, fort heureusement, Membres de l'Organisation des Nations Unies au moment de l'aggravation de la tension entre les deux pays; les discussions politiques qui se sont instaurées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au sein du Conseil de sécurité ont eu pour effet de la réduire et de permettre ainsi au président Kennedy et à M. Krouchtchev d'aboutir à une solution de compromis acceptable aussi bien pour l'ex-président Kennedy que pour Krouchtchev. L'histoire du monde aurait pu être changée si, au moment de cet incident, les Etats-Unis ou l'Union soviétique n'avaient été membres des Nations Unies.

11. Il y a deux jours cette même Assemblée générale a voté sur la Rhodésie du Sud [1357ème séance]. Le problème posé était des plus simples. Les conséquences en sont tellement capitales cependant, que le cours de l'histoire s'en trouvera altéré si l'Assemblée ne relève pas le défi. Il s'agit ici d'un autre pays africain dont la population a été exploitée par une minorité blanche. Les riches ressources naturelles ont fait affluer les colons blancs. Ceux-ci ont exploité ces ressources et sont peu disposés à partager ces richesses avec la population. Ils ont même été plus loin. Ils se sont emparés de la direction politique du pays et lorsque les autochtones ont protesté, ils ont jeté les dirigeants africains dans des camps de concentration à l'intérieur du pays, espérant que leur éloignement les ferait oublier. Mais il n'en a pas été

ainsi. Plus de 650 de ces chefs sont détenus et, bien entendu, ils ne sont pas aisément oubliés car ce sont les dirigeants du pays.

12. Le Premier Ministre de la Rhodésie du Sud, M. Ian Smith, a essayé en vain d'obtenir de M. Harold Wilson, premier ministre Britannique, l'indépendance immédiate. Mais le Premier Ministre lui a fait observer que l'indépendance ne pourra être accordée que lorsque les quatre millions d'Africains jouiront de leur liberté politique et pourront décider de leur destinée face aux 250 000 immigrants de race blanche. Les deux principaux partis politiques britanniques ont approuvé la position prise par M. Wilson. On ne peut naturellement que les en féliciter. Mais M. Ian Smith est retourné en Rhodésie du Sud où il a promis à la minorité blanche l'indépendance avant Noël, bravant ainsi l'avertissement du Gouvernement britannique qui a déclaré que cet acte serait considéré comme une rébellion manifeste pouvant entraîner, pour les blancs aussi bien que pour les noirs, d'incalculables souffrances et des effusions de sang, et capable même de plonger le monde dans la guerre. Le vote de l'Assemblée Générale sur un projet de résolution demandant au Royaume-Uni de faire l'impossible pour empêcher la Rhodésie du Sud de proclamer unilatéralement son indépendance, a donné 107 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Cela montre clairement que la grande majorité des représentants du monde étaient en faveur de la résolution [2012(XX)].

13. En ce qui concerne le problème de Chypre, nous sommes peinés de constater qu'on ne lui a pas apporté de solution, malgré les nombreux efforts des Nations Unies pour ramener l'ordre et la paix dans cette île. Ma délégation espère qu'une formule satisfaisante pour tous les intéressés pourra être trouvée. La population de l'île pourra d'autant plus rapidement reprendre une vie normale que le conflit sera vite réglé.

14. Ce n'est pas sans une certaine ironie que l'on remarque que l'Asie, le plus ancien continent du monde, est affligé de toutes sortes de maux. L'Indonésie s'y trouve opposée à la Malaisie; nous y observons les massacres inutiles au Viet-Nam et plus récemment la guerre entre l'Inde et le Pakistan. Nous espérons que les Nations Unies trouveront aussitôt que possible une solution satisfaisante à tous ces problèmes. Enfin, dernièrement, on a signalé une insurrection sanglante en Indonésie. A la différence de l'Europe, qui a selon toute apparence mené toutes ses guerres et en a sincèrement assez de se battre — à tel point que l'on pense à y créer, par le développement du commerce et de l'industrie au-delà des barrières nationales, une société plus riche et plus florissante — nous, en Asie, nous en sommes encore au stade des combats, accablés par une énorme population, l'analphabétisme et une misère écrasante. Mais aussi décevants que ces événements puissent paraître à ceux qui sont à la recherche du monde idéal, ils n'ont fait que renforcer le socialisme démocratique. Les graves difficultés et les conflits engendrés par la pauvreté, la faim et le désespoir des masses, au milieu de l'abondance, sont pour nous, en Asie, et peut-être plus encore en Afrique et en Amérique du Sud, une incitation constante à des révolutions aussi soudaines que violentes.

15. Ceux qui entendent obtenir la révolution sociale sans détruire la valeur individuelle des personnes constatent que cette situation rend leur tâche extrêmement difficile et délicate. Si nous abordons les problèmes de la pauvreté et du sous-développement en Asie avec l'optimisme des socialistes de l'Europe Occidentale, nous sommes certains de manquer notre but. C'est dans ce domaine que l'Organisation des Nations Unies et ses diverses institutions peuvent accomplir et accomplissent déjà un travail admirable en matière de développement économique et social.

16. La situation au du Sud Viet-Nam a dégénéré. Ce n'est plus que la lutte brutale entre blocs de puissances concurrents. On lutte des deux côtés au nom de l'émancipation et de la liberté. Nous savons que ce qui se passe au Viet-Nam est condamnable. Nous savons que si les communistes peuvent avancer leurs frontières de manière à englober le Viet-Nam, ils ne tarderont pas à envahir les pays voisins, par le même processus, les mêmes techniques politiques et militaires. A Singapour, nous ne nous en rendons que trop bien compte. A la suite des derniers événements les Etats-Unis ont jugé nécessaire d'y introduire un puissant appareil militaire, afin d'empêcher le Viet-cong d'envahir le Sud-Viet-Nam. Mais on remarque depuis quelque temps une évolution perceptible des aspects non militaires de la lutte. En parlant de négociations inconditionnelles éventuellement susceptibles de conduire à un Viet-Nam du Sud neutre, il semble que l'on en soit arrivé à envisager de parler de paix sans conditions préalables. Toutefois, l'amour-propre national et la défiance se sont opposés jusqu'ici à l'ouverture de pourparlers.

17. En notre qualité d'Asiens, nous devons soutenir le droit du peuple vietnamien à l'autodétermination. En tant que socialistes démocrates, nous devons insister sur le droit des Vietnamiens de n'être pas soumis à la pression de la force armée et à la terreur organisée, pour être en définitive submergés par le communisme. Il nous faut donc rechercher une solution qui permettrait d'abord aux Vietnamiens de retrouver la liberté du choix, qui pour le moment se limite à l'asservissement par les communistes ou à la perpétuation des opérations militaires américaines. Par la suite, lorsque les Sud-Vietnamiens auront la possibilité de faire connaître leurs volontés collectives sans aucune contrainte d'où qu'elle vienne, ils devront en fin de compte — que ce soit dans cinq, dix ou vingt ans — obtenir le droit de choisir leur destinée et de dire s'ils souhaitent ou non être réunis au Viet-Nam du Nord, et à quelles conditions.

18. J'en viens maintenant à la situation économique dans l'ensemble des pays afro-asiatiques, qui doivent surmonter, outre l'instabilité politique, de nombreux problèmes dus au surpeuplement, à une très forte natalité, à l'analphabétisme et à une misère écrasante. Notre région englobe essentiellement des pays producteurs de matières premières, dont les exportations vers les pays industrialisés et plus développés rapportent de moins en moins en valeur réelle. Comme l'a mentionné le représentant du Ghana [1346ème séance] il en va de même pour l'Afrique. Il s'ensuit que ces pays doivent aujourd'hui exporter des quantités beaucoup plus importantes de matières premières qu'il y a quelques années pour pouvoir importer le

même volume de biens d'équipement. Mes collègues les représentants des pays afro-asiatiques ont eu à maintes reprises l'occasion d'insister sur ce point au cours de la présente session et récemment encore à la Conférence de Rome. Cette situation est une cause réelle de privations dont se plaignent un grand nombre de pays sous-développés qui ont fait un effort authentique et sincère pour leur avancement et celui de leur population. Rien ne semble avoir été fait pour le moment pour redresser cette situation. Qu'il ne soit pas dit que les pays sous-développés, maintenant que leur assujettissement politique a pris fin, doivent faire face à une nouvelle menace: celle de l'exploitation économique. Les pays développés peuvent beaucoup pour remédier à cette situation en améliorant leurs pratiques commerciales avant qu'il ne soit trop tard et que les nations injustement frappées n'aient assumé des positions difficiles. Le problème politique que nous cherchons à résoudre aujourd'hui aurait déjà dû nous servir de leçon.

19. Je n'en dirai pas plus sur la situation économique en général, mais je voudrais maintenant vous entretenir de l'économie de Singapour et des nombreuses entreprises industrielles qui y exercent leurs activités, pour le plus grand bien de sa population. Singapour vit surtout de son commerce. Son port, le cinquième du monde, est le principal centre commercial et le plus grand entrepôt desservant les pays du Sud-Est asiatique. Nous sommes parvenus à ce résultat en n'épargnant, depuis 150 ans, ni notre sueur ni notre peine. Nous travaillons encore d'arrache-pied à l'établissement d'une société plus équitable, où régnerait l'égalité. Nous savons bien que personne n'est dans l'obligation de nous faire vivre. Toutefois nous attendons des autres pays, en particulier des grandes nations industrialisées, en Europe comme en Amérique, que leur politique commerciale à l'égard des pays sous-développés ou économiquement plus faibles devienne plus réaliste avant qu'il ne soit trop tard et que les habitants de ces pays n'aient perdu confiance en leurs semblables.

20. Les transactions réalisées par l'entrepôt de Singapour ne suffisent pas pour équilibrer son économie. Au cours de ces dernières années, un programme dynamique d'industrialisation accélérée a été lancé afin de satisfaire aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse et de répondre aux problèmes de l'emploi. Singapour a bénéficié, dans ses efforts, de l'aide généreuse apportée par l'Organisation des Nations Unies grâce à son programme élargi d'Assistance technique, à son programme régulier et au Fonds spécial. Deux missions d'études des Nations Unies nous ont aidés en 1960 et 1961 à réaliser notre programme d'expansion industrielle accélérée. L'une était chargée de passer en revue les possibilités d'industrialisation de Singapour. L'autre d'étudier l'implantation éventuelle d'industries du fer et de l'acier. Le projet établi par le Conseil du développement économique résulte directement des recommandations émanant des missions d'études des Nations Unies. Ce programme a été doté d'un budget de 100 millions de dollars destiné à procurer une aide financière aux entreprises industrielles nouvelles ou existantes, ainsi qu'à leur fournir des techniciens, des ingénieurs, du personnel dirigeant et comptable et diverses autres formes

d'assistance. Le concours de l'OPEX et du Fonds de crédit nous a également été assuré. Le Conseil de développement économique a pu obtenir des Nations Unies une partie des experts requis.

21. Le Gouvernement de Singapour encourage activement l'installation d'industries pilotes. Dès à présent, on fabrique dans la Cité industrielle de Jurong, établie en 1961 sous la direction du Conseil de développement économique grâce à une première mise de fonds de 300 millions de dollars, 301 produits pilotes appartenant à tous les types de manufacture. Lorsqu'elles tourneront à plein, ces industries fourniront du travail à 20 000 personnes. Leur production annuelle est estimée à presque 560 millions de dollars; elles augmenteront le revenu national annuel d'environ 110 millions de dollars.

22. Le taux élevé de la natalité, qui était dans cette région de l'ordre de 3,6 pour cent par an, a créé un grand nombre de problèmes sociaux. Il a fallu notamment bâtir davantage d'écoles, d'hôpitaux et de logements. En 1964, le Bureau de la construction immobilière et du développement a maintenu la cadence d'un appartement toutes les quarante-cinq minutes. Quarante-cinq mille unités ont été achevées dans le cadre du premier Plan quinquennal de construction; cinquante mille logements supplémentaires sont prévus dans le deuxième.

23. Tout en cherchant à résoudre ces problèmes, on s'attaquait aux causes mêmes qui les avaient engendrés. L'Association pour le planning familial a reçu du gouvernement de Singapour une assistance financière et des subsides divers pour l'aider dans l'effort qu'elle accomplit en vue d'enseigner à la population les avantages d'une limitation des naissances. Après quelques années d'efforts persévérants dans ce domaine, nous sommes heureux d'annoncer que le taux annuel de natalité a baissé de 1 p. 100; il n'est plus actuellement que de 2,6 p. 100 par an. Pour un pays d'Asie c'est là, à mon avis, un beau succès. La baisse du taux de natalité permettra de réserver davantage de capital et de main-d'œuvre à l'industrie et au développement, où ils trouveront à s'employer plus utilement. Nous avons également étudié le rapport du Comité consultatif de la Banque Asiatique de Développement^{1/}. Singapour est non seulement un centre commercial et un entrepôt pour la région du Sud-Est asiatique, mais encore un centre financier pour cette région. Aussi ce rapport nous intéresse-t-il beaucoup. Nous avons déjà demandé à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême-Orient d'envisager la possibilité d'établir à Singapour le siège de la Banque Asiatique de Développement. Il semble qu'une commission envoyée par cette banque doive effectuer prochainement une tournée dans les différents pays qui se sont offerts à l'accueillir et formuler ensuite des recommandations.

24. Ce sont là quelques-uns des problèmes auxquels doivent faire face les pays Afro-Asiatiques. Ils sont imputables à l'assujettissement politique et à l'exploitation économique, et donnent naissance à des difficultés d'ordre social et à d'autres problèmes résultant d'un esclavage politique et économique. Ce sont, en vérité, des problèmes de grande envergure

^{1/}E/CN.11/TRADE/ADB/L.2.

qui se sont accumulés au fil des siècles et que nous essayons de résoudre en quelques années seulement. Les moyens dont nous disposons sont pauvres et rares, et le Secrétaire Général effectue un travail remarquable avec les ressources qui lui sont allouées. Pourtant, ces questions exigent impérieusement que l'on s'y intéresse rapidement et de plus en plus. Avant même que l'on ait eu le temps de les résoudre, leur liste s'est allongée. Ces problèmes sont énormes, et je ne vois pas comment on pourrait leur trouver une solution à moins de consentir un effort d'une envergure comparable. Pour l'heure, on ne fait qu'en effleurer la surface. Il n'est pas douteux que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions accomplissent une magnifique besogne. Mais pour réussir, il nous faut des fonds plus importants et davantage d'imagination dans l'effort et la planification. Nous devons être plus hardis et plus ingénieux que nous ne l'avons été jusqu'à présent et nous espérons que l'Organisation des Nations Unies sera à la hauteur des tâches qui l'attendent.

25. J'assiste pour la première fois à une session de l'Assemblée Générale des Nations Unies; cette expérience passionnante vous laisse plein d'espoir. Je suis certain que de nombreux représentants, et en particulier ceux des petits pays, éprouvent le même sentiment que moi. Puis-je me joindre, pour conclure, à la liste longue et distinguée des représentants qui ont félicité M. Amintore Fanfani pour son élection à la présidence de l'Assemblée Générale? Cette distinction acquiert un surcroît de solennité grâce à la visite de sa Sainteté le Pape Paul VI aux Nations Unies le 4 octobre de cette année, visite, en vérité, des plus bénéfiques. Je suis persuadé que sous l'habile direction de M. Fanfani la présente session de l'Assemblée Générale connaîtra un égal succès. Nous souhaitons que M. Fanfani, encore malade et hospitalisé, se rétablisse promptement et puisse reprendre sous peu ses fonctions de Président de l'Assemblée.

26. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation afghane, je tiens à me joindre aux membres de l'Assemblée Générale pour féliciter très sincèrement Son Excellence M. Amintore Fanfani, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, de son élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée Générale. Le choix de cet homme d'état très connu, qui est aussi un savant et un érudit éminent, est un hommage rendu à son grand pays et traduit la haute estime dans laquelle le tiennent tous les membres de l'Assemblée.

27. Parmi les hommages qui lui ont été rendus, les plus remarquables furent peut-être ceux dans lesquels les représentants de tant de nations évoquèrent leurs relations passées et présentes avec le pays qu'il représente. L'Afghanistan, qui entretient avec l'Italie des relations des plus amicales, s'associe naturellement à ces nations. Nous avons été peinés d'apprendre l'accident dont notre distingué Président a été la victime et nous voudrions saisir cette occasion pour lui adresser nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

28. J'aimerais également rendre hommage à Son Excellence M. Alex Quaison-Sackey, Président de la dix-neuvième session, qui a assumé les lourdes

responsabilités et les devoirs de cette fonction d'une manière des plus admirables, au cours de l'une des plus difficiles sessions dans l'histoire de l'Organisation. Je suis persuadé que l'on se souviendra toujours de sa contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

29. Le représentant du Japon a déjà exprimé [1332ème séance], au nom des pays d'Asie, la satisfaction que lui causait l'admission de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour en qualité de membres de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais cependant profiter de cette occasion pour féliciter une fois encore, de tout cœur, les gouvernements et les populations de ces nouveaux Etats Membres. Nous sommes persuadés que leur participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies sera constructive.

30. Depuis notre dernière réunion, au cours de laquelle j'eus le privilège de m'adresser à l'Assemblée Générale [1323ème séance] dans notre propre pays, ce dernier a poursuivi son effort de développement économique, social et culturel, guidé par la conviction que les grands principes démocratiques, traditionnels chez notre peuple, sont une condition essentielle et fondamentale du maintien de la liberté, de l'égalité et de la dignité de la personne humaine.

31. Aucun changement n'est intervenu dans la politique étrangère de l'Afghanistan. Nous demeurons un pays non aligné, dont la politique traditionnelle est fondée sur l'amitié et la coopération avec tous les autres peuples et toutes les autres nations.

32. En notre qualité de plus ancien état membre non aligné des Nations Unies, nous sommes extrêmement satisfaits d'avoir pu maintenir en toutes circonstances la sincérité de notre attitude impartiale, objective et indépendante à l'égard de toutes les situations qui se sont produites sur le plan international, consolidant et élargissant ainsi nos relations avec nos amis sur tous les continents. Nous n'appartenons à aucune association, alliance ou bloc qui nous amènerait, d'une manière ou d'une autre, à juger une situation autrement que selon ses mérites. C'est dans cet esprit que je me risque à exprimer notre point de vue sur un certain nombre des problèmes soumis à l'Assemblée générale.

33. La politique de non-alignement a joué un rôle prépondérant dans le maintien de la paix et dans d'autres domaines de l'action internationale. C'est pourquoi nous pensons, avec une conviction croissante, que la coopération des pays non alignés et le fait que les autres nations comprennent leurs aspirations, impartiales et désintéressées, à l'amélioration des relations entre tous les peuples et toutes les nations, conduiront à la réalisation des objectifs pacifiques qui nous sont communs à tous.

34. Evoquant un vieil adage selon lequel on ne saurait profiter de la paix chez soi si elle ne règne pas aussi chez les voisins, je dirai qu'aucun pays n'a ressenti plus douloureusement que l'Afghanistan les événements qui se sont récemment déroulés en Inde. Il est naturel que la grave situation qui règne encore dans cette région du monde, à laquelle nous appartenons, soit pour nous un sujet de préoccupations.

35. Dans les circonstances actuelles, nous pensons que le souci de mettre définitivement fin à cette

confrontation armée et à ce carnage devrait passer, pour tous les pays, avant n'importe quel autre problème. Nous sommes très satisfaits des efforts déjà faits dans ce sens. La sagesse dont ont fait preuve les gouvernements de l'Inde et du Pakistan en acceptant le cessez-le-feu, n'a nullement surpris les esprits raisonnables et pacifiques.

36. Nous avons accueilli cette évolution de la situation avec le ferme espoir qu'elle pourrait conduire à une solution pacifique et durable d'une question qui suscite les plus graves préoccupations sur le plan international, dans les pays d'Asie comme dans l'ensemble du monde. La guerre constitue le moyen le moins souhaitable de régler un différend. Dans le conflit qui oppose l'Inde au Pakistan, c'est aussi le moins propre à conduire à une solution du problème.

37. Le Gouvernement d'Afghanistan souhaite le règlement pacifique de cette question, qui a déjà provoqué un conflit armé entre deux pays voisins, ainsi que de tous les problèmes qui, dans la région, sont des séquelles du colonialisme. L'Afghanistan ne peut approuver qu'une politique qui aurait pour objectif primordial le maintien de la paix et de la sécurité dans sa région, condition essentielle du développement économique, culturel et social.

38. La disparition du colonialisme dans cette partie du monde est à l'origine non seulement de la question du Cachemire, mais encore de certains autres problèmes qui ont eu des effets préjudiciables sur les relations entre les pays de cette région. Si ces problèmes n'avaient pas existé, ces pays auraient coopéré les uns avec les autres, dans une atmosphère très amicale, pour le plus grand bien de leurs populations.

39. Prenant en considération l'existence de tels problèmes, l'Afghanistan, pas plus que toute autre nation, saurait être d'accord ni avec la déclaration suivante (faite par un orateur, au cours d'une discussion générale, dans la matinée du 28 septembre 1965), ni avec toute déclaration analogue en quelque lieu ou à quelque moment qu'elle soit faite:

"La création du Pakistan, dans lequel les musulmans pourraient rester fidèles à leurs traditions et à leur mode de vie, a résulté d'un processus démocratique d'autodétermination, par lequel chacune des provinces qui font aujourd'hui partie du Pakistan a exprimé librement et formellement son désir d'en faire partie. Seul parmi ces états, provinces et territoires de l'Inde antérieure au partage, le Cachemire s'est vu refuser le droit de participer à ce processus d'autodétermination" [1339^e séance, par. 131.]

40. Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons accepter pareille déclaration. Je ne veux citer en exemple que le territoire en litige du Pakhtunistan (commu dans l'Inde d'avant le partage sous le nom de Province frontalière du Nord-Ouest), ainsi que les territoires tribaux où le sort de populations bien plus nombreuses que celle du Cachemire était en jeu, où une population qui n'a jamais cessé de réclamer l'autodétermination s'est également vu refuser ce droit. Fort heureusement, ce problème n'a pas encore été soumis aux Nations Unies et nous avons l'espoir qu'il sera résolu par des moyens pacifiques, dans un

esprit de compréhension et d'amitié, dans le respect de la justice et des désirs de la population et de ses leaders politiques.

41. A moins que l'on n'insiste de propos délibéré sur cette question, nous considérerons cette mise au point comme suffisante afin d'éviter la répétition de pareilles déclarations, car du plus profond de notre cœur nous ne recherchons que l'amitié, la compréhension et le triomphe de la justice.

42. La situation inquiétante qui règne dans l'Asie du Sud-Est en général, et au Viet-Nam en particulier, ne peut échapper à l'attention de quiconque dans le monde aujourd'hui. Son évolution revêt indubitablement une grande importance pour les pays d'Asie, car la continuation et l'extension de la guerre au Viet-Nam sont des plus alarmantes. Bien que l'examen de la question vietnamienne ne soit pas prévue au stade actuel dans le cadre des travaux de l'Assemblée Générale l'absence même d'autres négociations pacifiques oblige tous les membres de l'Organisation à s'y intéresser. L'Afghanistan a lancé, en commun avec quelques autres pays non alignés, des appels pressants en faveur du rétablissement de la paix dans cette région. Nous sommes convaincus qu'aucune des raisons invoquées, ou des excuses recherchées, ne devrait retarder une solution politique négociée entre toutes les parties intéressées. Nous pensons comme le Secrétaire général qu'aucune action militaire ne saurait rétablir la paix ou la stabilité.

43. Les causes véritables des conflits dans cette partie du monde sont bien connues. La première chose à faire serait donc de s'efforcer de les éliminer. Les données du problème et l'expérience du passé devraient fournir aux parties directement intéressées une base raisonnable pour remplacer la guerre "chaude" par des négociations pacifiques. Nous estimons que tout le reste devrait être réglé par voie de négociations pacifiques, et que celles-ci ne devraient jamais être subordonnées à des conditions, quelles qu'elles soient, susceptibles de les retarder, de compromettre leur efficacité ou pis encore d'empêcher qu'elles n'aient lieu.

44. L'autre question que nous avons suivie avec anxiété est le problème de Chypre. Le grand intérêt que nous lui portons provient du fait que c'est là une des questions cruciales au Moyen-Orient, et plus particulièrement de nos sentiments amicaux à l'égard de Chypre et de la Turquie. Je voudrais souligner l'importance et l'urgence de la recherche d'une solution pacifique, équitable et démocratique qui serait conforme à la Charte des Nations Unies et aux vœux de tous les Chypriotes. Nous tenons, à cet égard, à souligner que la République de Chypre est membre de l'Organisation des Nations Unies, au même titre que les autres pays, et que son indépendance, sa souveraineté pleine et entière et l'intégrité de son territoire devraient être respectées, quelles que soient les dispositions prises.

45. On peut se féliciter de ce que la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix ait aidé à maintenir la paix dans l'île. Il est regrettable, cependant, que les efforts accomplis en vue d'une médiation n'aient pas encore été récompensés par un règlement négocié. Nous espérons que l'Assemblée Générale se prononcera sur l'urgence et l'importance d'un renouvelle-

ment des efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une médiation visant à résoudre la question de Chypre. S'ils étaient couronnés de succès, ces efforts se traduiraient par une amélioration des rapports entre les parties directement intéressées et sauvegarderaient l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

46. La question des réfugiés de Palestine est l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sur le plan tant politique qu'humanitaire. Nous sommes heureux de ce que la Commission Politique Spéciale ait déjà accordé la priorité à l'étude de ce problème. S'il est essentiel au point de vue politique de trouver une solution équitable à cette question afin d'éliminer la tension au Moyer-Orient et d'y maintenir la paix et la sécurité, il ne faut pas sous-estimer son aspect humanitaire. L'Organisation des Nations Unies devrait toujours avoir présentes à l'esprit ses responsabilités politiques et humanitaires à l'égard du peuple de Palestine.

47. Nous notons avec satisfaction la profonde inquiétude manifestée par l'Assemblée Générale à propos de la situation en Rhodésie, ainsi que l'action rapide et appropriée arrêtée dans sa résolution 2012 (XX). L'Afghanistan a toujours appuyé les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination proclamés dans la Charte et dans la Déclaration sur l'Octroi de l'indépendance aux pays* et aux peuples Coloniaux.

48. Comprenant l'attitude du gouvernement du Royaume-Uni qui estime qu'une proclamation unilatérale d'indépendance serait, de la part de la Rhodésie du Sud, un acte de rébellion et que toute mesure prise en vue de son exécution constituerait un acte de trahison, nous avons appuyé cette résolution.

49. Avant l'adoption de la Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et plus particulièrement depuis cette date, l'Afghanistan a vigoureusement soutenu et continuera d'appuyer toutes les mesures qui mettraient fin aux insupportables malheurs et aux souffrances intolérables créés par la domination des peuples. Nous ne pouvons, aujourd'hui ou à l'avenir, souligner avec plus de force que nous ne l'avons fait dans le passé notre ferme conviction qu'il est urgent de procéder à une liquidation inconditionnelle du colonialisme. L'Organisation des Nations Unies a joué dans ce domaine un rôle de premier plan, et nous apprécions particulièrement le travail fourni par la Commission Spéciale des Vingt-quatre, chargée de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'application de la résolution 1514(XV) de l'Assemblée Générale. Nous espérons que ces efforts se poursuivront d'une manière constructive et que les organes à qui incombe cette tâche seront plus expressément chargés de recommander à l'Assemblée Générale des mesures pacifiques et pratiques propres à mettre fin, définitivement et sans délai, au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

50. Je voudrais à nouveau attirer l'attention sur un aspect de cette question. Nous n'entendons pas par colonialisme une forme spécifique de domination et certainement pas la seule forme classique de

colonialisme occidental. Pour nous la domination d'un pays, d'un territoire ou d'un peuple par une Puissance étrangère, en quelque lieu et sous quelque forme qu'elle s'exerce, porte le nom de colonialisme. Nous n'avons jamais été convaincus de la nécessité de trouver des mots nouveaux pour désigner les formes inédites de domination étrangère.

51. A l'heure actuelle, alors que la forme classique de colonialisme disparaît progressivement, il est essentiel de porter une attention particulière à d'autres formes de domination peut-être plus dangereuse encore, dont celle exercée par des puissances étrangères qui étaient elles-mêmes il n'y a pas longtemps encore des colonies, sur un grand nombre de peuples et de territoires dans diverses parties du monde.

52. Parmi les efforts effectués récemment dans le but de déterminer les données de pareilles situations, nous accueillons avec satisfaction des initiatives telles que les enquêtes effectuées sur place par la Commission des Vingt-Quatre. Nous espérons que ces efforts se poursuivront à l'avenir et qu'ils ne seront pas limités à certains aspects de la domination d'un peuple par un autre, ou à une région ou un continent en particulier.

53. Nous avons toujours cru et affirmé que la paix et la stabilité dépendent uniquement du respect et de l'observation du principe de l'autodétermination, qui de principe politique est devenu un droit fondamental de l'homme. L'unique moyen d'éprouver la sincérité des partisans de ce droit consiste à observer s'ils l'appliquent toujours et partout. Nous avons la ferme conviction qu'une double attitude est inadmissible dans le domaine des relations internationales.

54. Dans la crainte permanente de l'annihilation de l'espèce humaine nous exprimons derechef notre fervent désir de voir prendre toutes les dispositions particulières et générales propres à permettre un désarmement total, général et universel.

55. L'adhésion au principe de la coexistence et la condamnation de toute politique encourageant le recours aux menaces et à la force nous paraissent, dans ce domaine, fondamentales. Sans elles, ni la confiance ni l'atmosphère nécessaires ne peuvent être créées.

56. Nous déplorons le manque de succès des négociations sur le désarmement. Les efforts effectués pendant de nombreuses années par l'Organisation des Nations Unies nous ont convaincus que ce très important aspect de cette question de guerre ou de paix devrait être abordé sous une nouvelle optique.

57. L'idée d'une conférence mondiale sur le désarmement, avancée à la deuxième Conférence des chefs d'état ou de gouvernement des pays non alignés^{2/} fut appuyée par l'Afghanistan, qui estimait nécessaire de procéder d'urgence à une nouvelle tentative. Nous espérons que l'Assemblée Générale prendra, au cours de la présente session, des mesures précises en vue de réunir une semblable conférence à une date aussi rapprochée que possible.

58. Ces mesures nécessitent toutefois l'appui unanime de l'Organisation, car une assemblée divisée

^{2/} Tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

de nations ne peut logiquement décider d'une réunion mondiale universelle. Si cette unanimité est obtenue, nous aurons de bonnes raisons d'espérer que la conférence mondiale se tiendra dans l'intérêt de l'humanité prise dans son ensemble et qu'elle aura une issue heureuse.

59. Ceci ne signifie pas, cependant, que les travaux de cette Organisation dans le domaine du désarmement doivent être retardés de quelque manière que ce soit. Le problème du désarmement doit demeurer, comme dans le passé, l'un des principaux sujets de préoccupation de cette assemblée de nations et il devrait faire l'objet d'efforts d'une portée universelle.

60. L'une des principales questions qui devraient solliciter tout particulièrement l'attention de l'Assemblée Générale est celle des essais nucléaires. Nous formons des vœux pour que le traité sur l'abolissement partiel des essais nucléaires soit suivi sans délai de l'interdiction totale de ces essais par toutes les puissances nucléaires, et qu'une priorité soit accordée à toutes les questions liées à l'armement nucléaire et thermonucléaire et à la prévention de leur prolifération.

61. L'Assemblée devrait exprimer son inquiétude avec plus de force et de clarté au cours de cette session, en faisant observer à toutes les puissances nucléaires qu'elles ne doivent pas ignorer plus longtemps leurs responsabilités envers l'humanité. Rien n'est plus alarmant que la propagation des armes nucléaires; dans l'intérêt de l'espèce humaine tout entière il convient de l'empêcher quel que soit le prix à payer sur le plan politique.

62. La situation qui nous confronte à cet égard, pour particulière qu'elle soit, n'est pas difficile à comprendre; elle a empêché les puissances nucléaires de participer toutes à l'élaboration de mesures communes dans le domaine nucléaire. Pour rendre possible cette participation, tout devrait être tenté pour créer l'équilibre nécessaire à l'établissement d'une confiance mutuelle et l'atmosphère indispensable à la réalisation des aspirations universelles de la race humaine, en mettant fin à sa crainte d'un anéantissement total. L'une des mesures les plus importantes à cet égard est la destruction complète des stocks d'armes nucléaires.

63. Seule une confiance mutuelle entre toutes les nations et notamment entre les grandes puissances peut conduire au désarmement. Une invitation à procéder au désarmement doit naturellement être précédée d'une invitation à ne pas ménager les efforts en vue de réduire les tensions existantes. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le résultat ne peut être obtenu que par l'acceptation du principe de la coexistence et du droit des peuples et des nations à l'autodétermination dans les domaines économique, social et politique.

64. Le règlement pacifique des différends politiques est essentiel à la création d'un état d'esprit qui permettrait de nourrir l'espoir d'une solution de divers problèmes dont celui du désarmement. A cet égard, l'Afghanistan est favorable à l'examen du point soulevé par le Royaume-Uni [A/5964] et de la question soumise par l'Union des Républiques Socialistes

Soviétiques [A/5977], qui a fourni à l'Assemblée Générale la possibilité d'examiner dans le détail le principe de la non-intervention.

65. Nous devrions avant tout rechercher la meilleure manière d'aborder ces importantes questions. Une attitude maladroite conduirait à l'échec et aggraverait, en outre, les difficultés qui ont empêché la signature d'accords collectifs et ont retardé la disparition des tensions internationales actuelles.

66. La délégation de l'Afghanistan a, au cours de toutes les précédentes sessions de l'Assemblée générale, mis l'accent sur l'importance que revêt le caractère universel des Nations Unies. Il est particulièrement indiqué de la répéter à la présente session. Si nous nous réjouissons de l'accroissement du nombre des membres de l'Organisation, nous déplorons de n'avoir pu constater la mise en pratique de l'universalité de l'Organisation dans son sens le plus large.

67. Nous constatons que le gouvernement légitime de la Chine n'occupe toujours pas le siège qui lui revient de droit. Le fait que l'Indonésie ait quitté l'Organisation des Nations Unies ajoute à nos regrets. Nous espérons que malgré les décisions qui peuvent être dictées par des circonstances défavorables, l'Organisation parviendra à la longue à l'universalité. A ce propos, nos espoirs sont alimentés par le fait qu'en dépit de son départ de l'Organisation, l'Indonésie continuera à coopérer avec les Nations Unies, en appuyant les principes de la coopération internationale.

68. Contrairement aux idées exprimées par les pessimistes, l'Organisation a eu l'occasion de montrer qu'elle était utile au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en contribuant à une amélioration de la situation dans certaines régions déchirées par des conflits graves. C'est ainsi, par exemple, que les mesures collectives prises par le Conseil de Sécurité à l'occasion du conflit entre l'Inde et le Pakistan, l'intervention courageuse du Secrétaire Général et la sagesse dont ont fait preuve les Etats Membres intéressés en acceptant la suggestion des Nations Unies nous ont remplis de satisfaction, non seulement parce qu'elles ont empêché toute effusion de sang, mais encore parce qu'elles ont confirmé notre confiance dans l'efficacité des Nations Unies.

69. L'Afghanistan a toujours eu pour politique de s'opposer au recours à la force et à la violence dans les différends entre nations. Quoiqu'il en soit, l'avenir, notre Organisation a réussi à jouer un rôle positif et constructif à plusieurs reprises, lorsqu'on ne disposait d'aucun autre moyen d'apporter une solution pacifique aux problèmes internationaux du moment.

70. L'espoir avait été exprimé, dans l'un des exposés présentés ici, que l'autorité des Nations Unies se ranimerait dans le cours de cette année critique et qu'on assisterait à une renaissance de l'effort international. Nous partageons cet espoir avec Lord Caradon, représentant du Royaume-Uni.

71. Je tiens à exprimer, dans les termes les plus vigoureux, ma foi et ma confiance en l'Organisation

des Nations Unies. Nous sommes extrêmement heureux d'être délivrés, pendant la présente session de l'Assemblée, des inquiétudes qui nous ont assaillies au cours de la dix-neuvième session. La grande sagesse dont ont fait preuve tous les membres en comprenant l'importance des Nations Unies pour l'avenir de l'humanité, constitue le meilleur encouragement pour tous ceux d'entre nous qui pensent que cette Organisation mondiale est irremplaçable et qu'elle ne pourra répondre aux aspirations et aux espoirs de l'humanité qu'à condition de demeurer efficace.

72. Je tiens à dire combien j'apprécie l'esprit de compréhension dont ont témoigné les grandes puissances, sans lesquelles l'accord unanime, essentiel à la solution de nos difficultés, n'aurait pu être obtenu.

73. Dans ma déclaration à la dix-neuvième session [1323ème séance], j'ai exprimé le ferme espoir — chose peu aisée à l'époque, compte tenu des circonstances — que la sagesse collective de la Communauté internationale ne nous donnerait aucun motif de découragement, mais qu'au contraire elle justifierait notre espoir que l'Organisation sortirait plus forte et plus efficace des difficultés qu'elle aura surmontées.

74. La vingtième session s'est ouverte dans une atmosphère encourageante. Le maintien de cette atmosphère devrait être le premier et le plus important de nos objectifs.

75. Nous sommes persuadés que la normalisation du travail de l'Assemblée, dont nous sommes heureux de constater la réalisation, revêt une importance primordiale. Toutefois, les difficultés financières de l'Organisation demeurent. L'avis unanime des membres des Nations Unies en ce qui concerne les contributions volontaires des membres et en particulier des contributions plus substantielles de la part des pays fortement développés, devrait constituer une base solide pour les exhorter à remettre ces contributions le plus rapidement possible et sans délai. Nous accueillons avec satisfaction le dernier appel lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies à cet effet^{3/}.

76. L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est, sans aucun doute, d'une égale importance pour tous les pays membres des Nations Unies, grands et petits. Nous espérons que lorsque l'Assemblée étudiera le rapport du Comité Spécial des opérations de maintien de la paix elle accordera une attention toute particulière à cette question.

77. L'Afghanistan, en sa qualité de membre de ce Comité, déclara que le point de vue de tous les membres des Nations Unies devrait servir à guider la Commission dans l'accomplissement de son mandat, avant que ne soient présentées des recommandations définitives, puisque cette question intéresse directement chacun des membres de l'Organisation. Nous souhaitons que l'Assemblée vaudra prêter son concours dans ce domaine à l'organisme qu'elle pourrait décider de charger, à l'avenir, des opérations de

maintien de la paix, dans l'espoir que l'on pourra présenter des recommandations concrètes et définitives à l'Assemblée Générale.

78. Comme nous l'avons fait remarquer, cette question ne peut être résolue qu'en commun. Un accord ne peut être obtenu que si l'on trouve un dénominateur commun, reconnu et respecté par tous les membres et utilisé dans le seul intérêt de l'Organisation dans son ensemble, ce qui permettrait d'éviter un attachement obstiné à des positions individuelles rigides. Pareil dénominateur commun existe. J'ai nommé la Charte des Nations Unies.

79. Des difficultés se produisent toutefois du fait que la Charte peut donner lieu à des interprétations diverses. Cette constatation n'est ni nouvelle ni fortuite. Certaines dispositions de la Charte sont vagues à dessein; elles peuvent donc donner lieu à interprétation. En fait, c'est de propos délibéré que l'on a décidé d'omettre toute disposition qui conférerait à un organe déterminé le pouvoir d'interpréter sans appel. Cependant, il est toujours demeuré implicitement entendu qu'une stricte adhésion à la Charte signifiait une adhésion aux interprétations conformes aux intérêts de l'Organisation. Par conséquent et comme nous l'avons souvent répété la seule manière, compte tenu des nombreux changements intervenus dans le monde et au sein de l'Organisation, de parvenir à un accord qui remplirait l'objectif essentiel de la consolidation de l'Organisation des Nations Unies serait d'adopter une attitude dépourvue de rigidité.

80. Le seul point que je souhaiterais souligner à nouveau au stade actuel est que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est souhaitable que l'Organisation des Nations Unies soit dotée des moyens nécessaires pour procéder à des opérations destinées au maintien de la paix.

81. Nous sommes également d'accord sur le fait que la Charte confère au Conseil de Sécurité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, nul ne songe à nier qu'elle assigne à l'Assemblée Générale des responsabilités, des fonctions et des pouvoirs déterminés.

82. Compte tenu des responsabilités primordiales du Conseil de Sécurité, on ne saurait ni ignorer ni oublier les responsabilités essentielles des membres permanents. De plus il faut se souvenir que lorsqu'on a accordé au Conseil de Sécurité, et plus particulièrement à ses membres permanents, le pouvoir d'exécution et certaines prérogatives, il paraissait inconcevable que le Conseil ou l'un de ses membres puissent agir, dans la pratique, à l'encontre des désirs exprimés par l'ensemble des membres de l'Organisation.

83. Comme nous l'avons déjà précisé, le Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale devraient être considérés comme des organes complémentaires. Si l'on désire que l'harmonie, préconisée dans la Charte, entre les différents organes existe dans la réalité, il est essentiel que des dispositions soient prises pour rendre plus étroites les relations entre ces deux organes vitaux l'Assemblée Générale et le Conseil de sécurité.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, cinquième Commission, 1066ème séance.

84. Nous déclarons sans ambiguïté que, conformément au principe de la responsabilité collective de tous les Etats Membres, les droits de l'Assemblée devraient être respectés en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation des charges financières résultant des opérations de maintien de la paix, quelles qu'elles soient, et l'avis de tous les membres des Nations Unies entendu à propos du choix des méthodes à utiliser dans ces opérations.

85. Toutefois, nous ne sommes pas encore entièrement convaincus qu'il soit possible de satisfaire à tous les besoins que l'on considère nécessaires, compte tenu des changements survenus depuis 1945. Ceci ne veut aucunement dire que nous contestions l'existence de semblables changements. Mais nous voudrions demander à l'Assemblée d'examiner avec attention si le fait de se fonder sur ces changements lui permettrait réellement d'aboutir à des dispositions plus précises, susceptibles d'emporter l'adhésion de la totalité des membres dans les circonstances actuelles.

86. En toutes circonstances, la situation économique et sociale des régions en voie de développement demeure pour nous une réalité d'importance primordiale. L'action des Nations Unies dans ce domaine est aussi nécessaire que ses activités politiques et ne saurait en aucun cas être considérée comme ayant une portée moindre. L'action politique des Nations Unies éclipse fréquemment ses activités dans les domaines économique et social. Cette situation est regrettable, car il serait injuste de décider de la réussite ou de l'insuccès des Nations Unies, en se fondant d'abord sur ses résultats dans le domaine politique. Sa réussite ou son échec dans l'avancement d'une coopération économique efficace dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire sont dignes de la même attention.

87. Malgré les nombreux efforts et les essais répétés effectués pour modifier, en faisant appel à la coopération internationale, les conditions regrettables qui existent dans les nations en voie de développement, le fait demeure que la situation a empiré à plus d'un titre.

88. La première Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement^{4/} a fait date dans l'histoire des efforts accomplis par les Nations Unies, en vue de définir les formidables problèmes économiques et commerciaux qui confrontent les pays en voie de développement. Nous avons tous, sans exception, noté avec satisfaction les résultats de la Conférence de Genève. Malheureusement, l'application des résolutions prises n'a pas répondu aux espoirs des nations en voie de développement.

89. L'un des résultats concrets de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement fut la convocation de la Conférence de plénipotentiaires, en vue de l'adoption de la Convention sur le commerce de transit des pays sans littoral^{5/}. Comme le sait l'Assemblée, cette Conférence a adopté une Convention^{6/}. Bien que cette dernière ne réponde pas entièrement aux aspirations légitimes des pays

sans littoral, nous estimons qu'elle constitue un premier pas en direction du but recherché, en ce sens qu'elle pourrait contribuer à la normalisation des échanges commerciaux pour les pays qui n'ont pas accès à la mer.

90. Les droits sans restriction des pays sans littoral sont indéniables. En conséquence, les problèmes de transit, qui se posent à ces pays, devraient être suivis d'une manière permanente par notre Organisation et notamment par les organes de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, dans le dessein de répondre à leurs besoins.

91. L'Afghanistan se rend compte de la grande utilité des mesures bilatérales et des accords de pays à pays dans le domaine du développement économique et de la coopération internationale. Nous sommes profondément reconnaissants aux pays amis qui nous ont aidés à développer économiquement notre pays, grâce à une politique généreuse de coopération internationale, qui nous a permis d'accepter cette assistance malgré notre politique de stricte indépendance.

92. On ne peut ignorer, cependant, la nécessité d'accroître les efforts en vue d'aboutir à une coopération multilatérale. Les Nations Unies ont accompli à cet égard une œuvre remarquable; malheureusement, la question de l'application de ses résolutions n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait.

93. En tant que pays en voie de développement, membre des institutions spécialisées, nous nous sentons tenus d'exprimer officiellement notre gratitude pour la manière dont ces institutions nous aident dans leurs champs d'action respectifs.

94. Dans le domaine des droits de l'homme, on a assigné à l'Organisation des Nations Unies une tâche très importante, ainsi qu'une grande responsabilité. Bien que cette Organisation ait déjà consacré des efforts considérables à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous pensons que ces efforts n'ont pas été suffisants. Nous sommes convaincus qu'elle devra étendre et intensifier son action à cet égard; c'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction l'examen de la proposition du gouvernement de Costa Rica portant création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme [A/5963]. L'Afghanistan assumera à l'égard de cette proposition l'attitude la plus favorable.

95. J'ajoute que l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble devra répondre positivement et d'une seule voix à la déclaration suivante de l'ambassadeur Goldberg: "Tout en nous souciant des droits et des libertés des nations, nous ne devons pas négliger les droits et les libertés des individus." [1334ème séance, par. 101.]

96. Je ne puis quitter cette tribune sans exprimer, au nom de ma délégation, la satisfaction que nous a causé la récente visite de sa Sainteté le Pape Paul VI. Nous avons été profondément impressionnés par la sincérité de son message. Avec d'autres partisans et avocats de la paix, nous l'assurons de notre amour de la paix et de notre attachement à la cause de la paix, fondés sur nos propres convictions spirituelles.

^{4/} Qui s'est tenue à Genève du 23 mars au 16 juin 1964.

^{5/} Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral, tenue à New York du 7 juin au 8 juillet 1965.

^{6/} TD/TRANSIT/9 et Corr.1.

Nous nous souviendrons toujours des paroles qu'il a prononcées pour dire aux peuples de la terre que l'Organisation des Nations Unies est notre seul espoir, le lieu où les hommes peuvent apprendre les moyens d'assurer la paix. Nous considérons comme un grand privilège d'avoir pu nous joindre à ses prières pour le bonheur de l'humanité.

97. Le Prince SOUVANNA PHOUMA (Laos): La délégation laotienne se réjouit sincèrement de la brillante élection de M. Amintore Fanfani à la présidence de notre Assemblée et lui adresse ses vives et très chaleureuses félicitations. Ces félicitations sont d'autant plus sincères que le peuple lao tien n'oublie pas le rôle actif joué par l'Italie, au Conseil de sécurité, lorsqu'une grave crise télécommandée de l'extérieur secoua mon pays durant l'été de 1959. Grâce à l'action rapide du sous-comité d'information et d'investigation créé par le Conseil de sécurité [résolution 133 (1959)], au sein duquel l'Italie était représentée ainsi que le Japon, la Tunisie et l'Argentine, les visées de domination de nos voisins furent déjouées.

98. Les problèmes qui, cette année, seront examinés, sont d'une très grande importance, étant donné la situation internationale; ils comportent tant de possibilités dangereuses que le rôle du Président de l'Assemblée, lors de cette vingtième session est singulièrement délicat et ses responsabilités singulièrement lourdes. Cependant, l'Assemblée a fait son choix et exprimé sa confiance. Notre délégation ne voudrait pas ajouter d'autres compliments à cet éclatant témoignage de confiance et d'estime donné par 117 nations.

99. Je n'aurai garde d'oublier de souligner à ce propos le rôle difficile, mais combien méritoire, du Président de notre Assemblée lors de la dix-neuvième session qui a su, avec tact, diplomatie et courage, remplir son rôle pendant l'année écoulée.

100. D'autre part, nous saluons avec joie la venue de trois nouveaux Membres — Singapour, les Iles Maldives et la Gambie — en cette assemblée qui s'augmente d'année en année, signe heureux, signe nécessaire de l'universalité de cette institution.

101. Je viens de dire que les problèmes qui seront examinés cette année sont d'une importance extrême et comportent des possibilités de très graves dangers pour le monde. C'est en effet le sentiment profond de notre délégation et, semble-t-il aussi, celui des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. Jamais le monde, depuis la deuxième guerre mondiale, n'a côtoyé d'aussi près une nouvelle catastrophe. Une partie de l'Asie est déjà en flammes. On parle d'"escalade". Les incidents frontaliers se multiplient partout. Les ultimatums sont lancés brutalement. D'immenses forces de destruction sont à pied d'œuvre, causant de fantastiques dégâts dans des pays à peine libérés de la sujétion coloniale ou féodale et dont les misérables populations ont davantage besoin de pain que de canons. Le colonialisme maintient désespérément, et avec férocité parfois, ses privilèges. La ségrégation raciale s'exprime dans une explosion de désespoir et de haine. Les impérialismes anciens et les nouveaux, plus perfides et tout aussi dangereux, se manifestent sans pudeur. C'est vraiment le cœur serré d'angoisse que notre pays, ravagé lui-même

par la guerre, la subversion et les ingérences étrangères, voit grandir les dangers d'une explosion générale qui nous conduirait tous vers la destruction. Jamais la paix n'a été aussi incertaine et c'est malheureusement en Asie, entre peuples voisins et, hélas! souvent frères, que les combats sont les plus furieux et les plus meurtriers.

102. A quoi devons-nous cette déplorable et pathétique situation, et pourquoi les problèmes fondamentaux, les causes fondamentales de la tension et des conflits ne peuvent-ils être réglés conformément aux principes de la Charte que nous avons tous acceptée, ou encore conformément à l'esprit et aux principes de la conférence Bandoung de 1955 puisque, aussi bien, certaines nations ici présentes ont participé activement à l'élaboration de ces résolutions qui, en leur temps — et c'est à peine hier — ont suscité les plus légitimes espoirs dans les pays asiatiques et africains?

103. En ce qui concerne notre délégation, nous pensons — et ce qui se passe dans notre pays le prouve sans conteste — que l'état de tension et de déséquilibre actuel vient tout d'abord et essentiellement de ce que, pour beaucoup de pays encore, les principes sur lesquels nous avons essayé d'établir les règles de relations internationales pacifiques ne sont pas acceptés intégralement. Nous constatons que les intérêts nationaux, les intérêts idéologiques, les questions de domination et de prestige passent, pour certaines puissances surtout, avant toute considération de coopération internationale.

104. Nous nous excusons de parler avec cette franchise, mais rien, dans cette noble maison, ne doit être caché aux dépens de l'amitié internationale et de la sauvegarde de la paix mondiale. Sinon les problèmes fondamentaux demeurent inchangés, et à force d'être tenus sous le couvert, ou abordés par des biais, ou atténués par des compromis provisoires, ils éclatent un jour et précipitent le monde dans l'angoisse et la peur, comme on vient de le voir tout récemment. Le fait évident est que, pour certaines nations qui possèdent l'influence et le pouvoir réel, l'intérêt national égoïste—celui qu'une expression célèbre fait "naître dans l'âme du canon"—reste le critère majeur, la règle d'or politique. Les intérêts des autres nations viennent bien loin derrière. On en fait fi, si l'on ne les écrase pas, comme le nôtre par exemple.

105. Il est peut-être temps de réviser toutes ces politiques d'emprise directe ou indirecte et de se débarrasser des rêves d'hégémonie. Nous avons, au Laos, lutté contre l'impérialisme et nous ne voulons d'aucune autre forme d'impérialisme, fût-il promoteur du paradis terrestre. Ce que nous voulons, c'est que l'on respecte notre liberté, notre souveraineté, nos frontières et notre régime. Qu'on nous laisse donc en paix travailler, comme nous voulons, à nous "libérer"! Nous n'avons nullement besoin de leçons de quiconque pour apprécier celles de l'histoire et méditer sur sa marche inexorable. Nous demandons avec force l'application intégrale, honnête et loyale, par tous les signataires, des accords de 1962^{7/} garantissant—le mot a un sombre humour—notre neutralité.

^{7/} Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole, signés le 23 juillet 1962.

106. Or que voyons-nous au lieu de cette garantie loyale et honnête? Des bataillons étrangers s'implantent depuis bientôt 20 ans dans notre pays pour aider des rebelles, qui n'ont été mandatés que par eux-mêmes et non par le peuple lao, à semer ruine et misère dans un pays dont les traditions de paix et de tolérance sont connues de tous. Non satisfaites d'intervenir en force dans notre pays, ces troupes étrangères se servent de notre territoire pour porter ailleurs la semence de la subversion et de la violence.

107. Malgré cela, nous avons travaillé à établir la concorde nationale et nous avons fait beaucoup de concessions sur les plans diplomatiques et autres, sans être d'ailleurs payés de retour, de sorte que le Laos est resté un pays en proie à la guerre depuis près d'une génération d'hommes. Nous n'avons pas beaucoup d'espoir qu'une telle situation puisse s'améliorer dès lors que toutes nos concessions n'ont rencontré que dérobades et refus et que ceux qui soutiennent militairement les rebelles lao, mènent une autre guerre près de chez nous et se refusent, là aussi, à toute concession et à toute discussion autour d'une table de négociation pour régler l'ensemble des problèmes. Pourtant, nous sommes toujours prêts à ouvrir largement nos bras pour accueillir dans la communauté nationale tous les Lao, sans distinction d'opinion ou d'origine.

108. Depuis la signature à Genève en 1962 des accords sur la neutralité du Laos, nous n'entrevoions encore, hélas! de la part des Pathet Lao aucun signe de conciliation et de coopération qui nous permette d'engager notre pays dans la voie de la normalisation de nos institutions intérieures et du rétablissement de la paix. Le mécanisme institué par ces accords se trouve bloqué par l'obstruction tenace et délicate de nos adversaires. La Commission internationale de surveillance et de contrôle, composée des représentants de l'Inde, du Canada et de la Pologne, à l'égard de laquelle nos adversaires ont manifesté réticence et hostilité, n'a pas pu remplir correctement sa mission de paix. Tout est remis en question, même le sort de notre pays.

109. Ainsi donc, nous pensons qu'il faudra, lors de cette vingtième session de l'Assemblée générale, faire un bilan loyal et prendre des résolutions dans le dessein de les mener à terme et ne pas laisser la plupart des grands problèmes internationaux devenir, d'année en année, plus aigus et plus dangereux. Il n'est pas question, certes, de régler ces problèmes sans tenir compte des intérêts nationaux et nous ne prétendons nullement vouloir construire un monde dans l'abstrait. Pour les Etats comme pour les individus, il faut tenir compte des "nourritures terrestres". Cependant, il nous faut tous considérer le fait que l'esprit de la Charte des Nations Unies tient compte de l'universalité du monde politique. Si nous n'en tenons pas compte, aucun des problèmes fondamentaux—notamment, le désarmement général, la non-prolifération des armes thermonucléaires, le colonialisme, le néo-colonialisme, la ségrégation raciale, les droits des peuples, la liberté politique—ne pourra être résolu et nous reviendrons bientôt au règne de la force, si ce n'est, hélas! déjà fait. Et ici, nous pensons que l'exemple doit être donné par ceux qui occupent dans le monde une place

prépondérante et dont la voix est puissante et décisive. L'heure de l'humanité n'est plus aux rivalités des puissances, mais à la coopération et à l'entraide. Beaucoup de pays, dans cette assemblée, ont un passé chargé de prestige et de gloire. A quoi leur servirait de cueillir un laurier de plus au détriment de la paix?

110. La délégation du Laos se réserve, évidemment, le droit d'expliquer plus amplement sa position sur les points inscrits à l'ordre du jour au fur et à mesure qu'ils seront soumis aux débats. Nous parlerons encore de nos problèmes, de la guerre qu'on nous impose, et des ingérences extérieures qui l'animent et la perpétuent; nous parlerons encore des nouveaux impérialismes qui tentent de nous asservir. Mais nous en parlerons en ne perdant pas de vue que l'Assemblée générale doit être une assemblée des nations "unies", et nous réclamerons inlassablement qu'on respecte la Charte, son esprit et ses clauses.

111. Aujourd'hui, nous avons seulement voulu formuler un vœu pressant que requièrent la situation mondiale et l'avenir: épargnons à notre admirable institution une crise aux conséquences incalculables. Personne ici n'ignore que l'on a parlé, et que l'on parle, de la paralysie de l'Organisation des Nations Unies. Certains pays ont même envisagé de la remplacer par une autre organisation où seraient rassemblées les nations insatisfaites, les forces que l'on appelle "progressistes" ou "montantes". Nous ne voulons pas envisager cette éventualité, tant elle nous paraît monstrueuse; ce serait partager le monde en deux parties antagonistes, additionner les possibilités de crise et multiplier les chances d'une guerre des peuples. Cependant, nous ne devons pas prendre cette menace à la légère. Nous ne voulons pas voir notre organisation atteinte de paralysie, ni assister en spectateur passif à son agonie. Nous devons, au contraire, en tenir compte pour sauver la paix mondiale en surmontant nos égoïsmes nationaux et idéologiques, et examiner tous les problèmes en suspens dans un esprit de collaboration et d'amitié. L'Organisation des Nations Unies s'en trouvera renforcée et les règles morales qu'elle incarne prendront plus de force et de poids car, pour nous, elle doit être la conscience morale du monde; c'est pourquoi nous mettons en exergue, pour le règlement des problèmes, la notion morale et non pas les intérêts égoïstes.

112. A cet égard, le cessez-le-feu accepté par l'Inde et le Pakistan constitue un succès majeur pour l'Organisation des Nations Unies, et un triomphe personnel pour le Secrétaire général U Thant, auquel nous rendons ici un hommage éclatant pour le rôle décisif qu'il a joué dans cette délicate affaire. C'est aussi dans cet esprit que je voudrais lui exprimer ici, solennellement, les sincères remerciements de mon pays pour les travaux remarquables du Comité pour l'aménagement du bassin inférieur du Mékong. C'est pourquoi nous considérons aussi que cette institution ne devrait écarter aucune nation, aucun Etat, car la solidarité humaine apparaît de plus en plus nécessaire, de plus en plus impérieuse dès lors qu'elle est de plus en plus menacée.

113. Que cette vingtième session qui vient d'entendre, pour la première fois, l'appel plein de noblesse et de raison de la plus haute autorité religieuse de

la chrétienté, soit celle de la coopération, de l'entraide et de la solidarité, et celle où nous nous entendrons pour créer un monde pacifique, amical et meilleur. En tant que bouddhiste, je souhaite sincèrement que son message de paix soit entendu et médité par tous les responsables des destinées du monde.

114. M. VAKIL (Iran) [traduit de l'anglais]: Il m'est agréable de féliciter S. E. M. Fanfani, le distingué Ministre des affaires étrangères d'Italie, de son élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée Générale. L'accueil qu'a reçu sa candidature est à la mesure de la haute estime dans laquelle il est tenu. C'est avec un sentiment de tristesse que nous avons appris l'accident regrettable qui l'a frappé. Je tiens à lui exprimer nos souhaits de prompt rétablissement, afin que cette Assemblée puisse à nouveau profiter de ses conseils avisés et de sa compétente autorité.

115. Représentant d'une nation qui a contribué, d'une manière inappréciable, au développement du droit et de la justice, savant éminent, il apporte dans ses hautes fonctions les qualités qui sont nécessaires pour mener à bien les importants travaux de l'Assemblée. En le félicitant, je parle au nom d'un pays qui a maintenu avec le sien les relations les plus cordiales et les plus amicales. Les liens qui unissent nos deux pays ont d'ailleurs été cimentés pendant des siècles par des échanges culturels et intellectuels. Les débats du congrès international qui s'est tenu à Rome au mois d'avril dernier sous les auspices de l'Académie dei Lincei ont mis en lumière une fois de plus l'importance de ces échanges.

116. Si l'on se place sur le plan des relations diplomatiques entre les deux pays, puis-je mentionner que le premier émissaire de la République de Venise, Katherino Zéno, fut envoyé à la Cour de Perse en 1470. Et, permettez-moi de rappeler qu'en 1294, le vénitien Marco Polo, agissant en qualité d'envoyé de Kubla Khan, eut la délicate mission d'accompagner à Tabriz la Princesse Kukachine, jeune beauté venant de la Cour de Pékin pour épouser Arghum, le monarque régnant alors sur la Perse.

117. Nous nous réunissons à nouveau en une période culminante des affaires mondiales et les problèmes qui nous confrontent sont nombreux, complexes et d'une grande portée. Nous ne connaissons que trop certains d'entre eux, car ils nous reviennent d'année en année et nous n'avons encore pu leur trouver de solution. D'autres sont nouveaux mais gros de dangers, nous rappelant que la recherche de la paix est une longue tâche exigeant de nous tous des efforts soutenus et renouvelés.

118. Nous avons encore nettement à la mémoire comment cette Assemblée mondiale a été partiellement paralysée, il y a moins d'un an, par une crise financière. Fort heureusement, la dix-neuvième session, qui commença ses travaux sous l'ombre du désespoir, s'est terminée sur une note de confiance et d'espoir. L'effet thérapeutique du choc que nous avons éprouvé est peut-être salutaire, car il nous montre à quel point notre Organisation s'est trouvée au bord de l'inefficacité totale.

119. L'Organisation des Nations Unies est peut-être loin de la perfection, mais elle nous donne l'occasion d'harmoniser nos efforts en vue de la coexistence pacifique. Elle ouvre également la voie vers la paix par coopération internationale, et c'est vraiment notre meilleur espoir dans un monde où "les instruments de guerre ont dépassé, et de beaucoup, les instruments de paix".

120. Maintenant qu'elle a survécu à cette crise financière, nous souhaitons ardemment que l'Assemblée retrouve la force et l'unité, sans lesquelles elle ne peut s'acquitter de ses nobles fonctions.

121. A cet égard, je voudrais rendre hommage à Son Excellence M. Alex Quaison-Saatsey, Président de la dix-neuvième session de l'Assemblée Générale, pour son esprit constructif et son objectivité qui nous ont sortis de l'impasse. Je voudrais de la même manière remercier sincèrement de ses conseils et de son assistance notre Secrétaire Général U Thant qui par son dévouement à la cause des Nations Unies permit aux Nations Unies de sortir de l'adversité.

122. Si la crise financière paraît être, pour le moment, écartée, les causes du malaise demeurent. Nous ne pouvons nous illusionner, les difficultés ne sont pas surmontées. Au contraire, nous devons profiter de ce répit pour essayer de concilier les divergences politiques fondamentales.

123. Ce qui semble être une difficulté financière, entravant les travaux de notre Organisation, est en réalité le reflet d'une controverse d'ordre constitutionnel qui intéresse non seulement les relations entre grandes puissances; mais aussi les relations entre les grands et les petits et la sécurité de tous dans l'avenir.

124. A la guerre on ne peut opposer que l'action concertée des nations par l'intermédiaire des Nations Unies et, comme la guerre à l'ère nucléaire pourrait décimer les petits aussi facilement que les grands, les petits pays devraient assumer leur part de responsabilité dans le maintien de la paix. La participation de ces pays aux opérations de maintien de la paix n'est pas seulement conforme au principe démocratique de représentation, mais elle est indispensable à la mise au point d'un ensemble de lois et de principes généraux régissant nos relations

125. Notre position en tant que petit état, qui repose sur notre désir de participer à l'action commune visant à garantir notre sécurité et notre survie et sur les réalités actuelles dans le monde, est très claire. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous reconnaissons que le Conseil de Sécurité est avant tout responsable des opérations de maintien de la paix, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Charte des Nations Unies. Nous sommes en outre fermement convaincus que l'Assemblée Générale a sa part de responsabilité, complément de celle qui a été donnée au Conseil de Sécurité, dans le maintien de la paix et de la sécurité. Nous maintenons, par surcroît, que si le Conseil de Sécurité n'agit pas en face d'une situation donnée susceptible de menacer la paix, et par conséquent notre existence, nous avons le droit d'agir par l'intermédiaire de l'Assemblée Générale aussi bien en droit que par instinct. Nous sommes renforcés dans notre sentiment par la

démocratisation du concept de sécurité collective au cours des 20 dernières années. Cette position est non seulement raisonnable, démocratique et juste, mais elle se justifie également par les faits, puisque la sécurité collective par la coopération de cinq puissances ne s'est pas matérialisée pendant les vingt années d'existence des Nations Unies.

126. En ce qui concerne le financement des futures opérations de maintien de l'ordre, nous avons souvent eu l'occasion de dire que les dépenses de ces opérations doivent être prises en charge par tous les membres. De plus, le barème d'évaluation de la contribution de chaque membre devrait être fixé en fonction d'un certain nombre de principes essentiels, à savoir, la responsabilité spéciale des membres permanents du Conseil de sécurité et la capacité de paiement des pays en développement. Nous sommes heureux de noter que ces vues ont été incorporées aux principales directives contenues dans le Rapport du Secrétaire Général et du Président de l'Assemblée générale^{8/}.

127. Ce ne sont pas seulement nos paroles, mais également nos actes, qui montrent l'importance que nous attachons au principe d'une sécurité collective à laquelle participent le plus grand nombre possible de pays. Afin de permettre aux Nations Unies de maintenir efficacement la paix, sa Majesté Impériale la Chahinchah a déjà fait savoir que le gouvernement iranien tiendra prêt un détachement de l'armée iranienne auquel les Nations Unies pourront faire appel le cas échéant. Ce détachement comprend une compagnie d'infanterie aéroportée et ses services, un groupe aérien et un troisième groupe d'observateurs et d'officiers de liaison. Notre contribution modeste, si l'on tient compte de l'ampleur des crises mondiales, exige de notre pays un sacrifice non négligeable, puisque nos ressources et nos efforts sont axés sur le développement de notre économie.

128. En même temps que nous nous efforçons de rendre efficaces les opérations de maintien de l'ordre des Nations Unies, nous devons aussi essayer de redonner vie aux procédures que l'Organisation a mises sur pied pour régler les différends dans la paix et de les améliorer. Nous approuvons à cet effet l'initiative du gouvernement du Royaume-Uni qui recommande l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la question du règlement pacifique des différends [A/5964]. L'étude du vaste et riche dossier des occasions où les différends ont été réglés pacifiquement au cours des dernières vingt années ferait ressortir les éléments positifs et les faiblesses de notre action, ce qui pourrait nous aider à améliorer nos méthodes actuelles et à en mettre au point d'autres. Ceci est de première importance, à une époque où nous avons tant besoin de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens pour résoudre une nouvelle crise particulièrement menaçante.

129. Il ne s'agit plus seulement d'espérer maintenir la paix par la coopération internationale, au moyen soit d'opérations de maintien de la paix, soit de méthodes de règlement pacifique, il faut le faire. C'est une question dans laquelle chacun a son rôle à jouer, les grands parce qu'ils peuvent faciliter ou

réduire à néant cette coopération, les petits parce qu'ils craignent l'anéantissement total. Nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que nos actions soient entièrement dirigées dans le sens de ce préalable qu'est l'application du droit et de la justice pour tous grâce aux travaux des différents organes des Nations Unies. Quelqu'un peut-il faire fi de la loi qui s'oppose à ses intérêts et en même temps reprocher à un autre d'agir de même? Quelqu'un peut-il refuser d'appliquer les résolutions des Nations Unies qui ne sont pas de son goût, en particulier celles qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales et au même moment demander à d'autres de régler leurs différends par des voies pacifiques?

130. Il convient ici de mentionner le conflit armé entre l'Inde et le Pakistan, qui cause tant d'anxiété à mon gouvernement. Le litige qui les oppose à propos du Cachemire couve depuis dix-sept ans sous le couvert d'une trêve imposée par le Conseil de Sécurité et dont l'objet était de permettre aux parties de régler pacifiquement leur différend. Depuis dix-sept ans c'est l'impasse et le Conseil de Sécurité n'a pas au cours de ses quelques interventions réussi à faire appliquer ses propres résolutions, et l'eau qui dormait s'est remise à bouillonner.

131. Le cessez-le-feu entre le Pakistan et l'Inde, appliqué sur les instances du Conseil de Sécurité, a été un grand soulagement pour le monde entier. Malgré tout, et bien que l'arrêt des effusions de sang nous ait reconfortés, les Nations Unies ne peuvent relâcher leur surveillance tant qu'un règlement permanent n'aura été trouvé conforme aux dispositions des résolutions du Conseil de Sécurité. Un règlement, pour être durable, ne doit pas être obtenu sur la base d'expédients de nature politique, mais doit avoir pour fondement le droit et la justice, c'est-à-dire qu'il doit faire appel à l'autodétermination, principe que les deux parties avaient antérieurement accepté.

132. Le gouvernement et le peuple d'Iran ont des raisons supplémentaires d'être troublés par le conflit actuel entre l'Inde et le Pakistan. Nous avons toujours maintenu des relations amicales avec l'Inde et nos liens culturels remontent au début de l'histoire. Nous sommes liés au Pakistan par de profondes racines religieuses et fraternelles qui ont, en outre, été cimentées par notre participation à l'Organisation du Traité central et par la coopération régionale en vue du développement. Ce conflit chronique, qui détourne de précieuses ressources dont les populations ont besoin et qui épuise les énergies des deux côtés, n'est de l'intérêt de personne et la guerre demeurera une menace constante tant que la querelle ne sera pas réglée. A notre avis, donc, le Conseil de Sécurité n'a d'autre solution que de poursuivre vigoureusement l'application de ses propres résolutions, comme il s'est engagé à le faire dans le paragraphe 4 de la résolution 211 (1965) du 20 septembre 1965.

133. Devant cette Assemblée, le Ministre des Affaires Etrangères d'Iran a l'année dernière [1292ème séance] exprimé le grave souci que causait à notre gouvernement la situation dans une autre région troublée. Il s'agit du problème de Chypre qui n'a pas encore été résolu. Ma délégation estime qu'il faut toujours garder à l'esprit l'existence sur cette île d'obligations contractuelles aussi bien que de com-

^{8/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 21, documents A/5915 et Add.1, annexe II.

munautés distinctes, si l'on veut que la solution apportée soit équitable et durable. Aucune solution viable ne peut être trouvée à ce problème, si l'on ne préserve les droits et les intérêts que la loi reconnaît aux deux communautés. A ce propos, nous voudrions réitérer notre conviction que l'une des conditions essentielles pour résoudre d'une façon durable la question de Chypre, conformément aux buts et aux principes de la Charte et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, est de sauvegarder les droits indéniables des Chypriotes turcs. Nous pensons que les décisions prises par l'Assemblée Générale devraient, par conséquent, avoir pour objet d'aider toutes les parties en cause à se mettre d'accord sur une solution au moyen de négociations tenant compte des intérêts réciproques des deux communautés, ainsi qu'il est prévu dans la résolution adoptée le 4 mars 1964 par le Conseil de Sécurité [186 (1964)].

134. La recherche d'une solution au problème immédiat des conflits armés ou des désaccords politiques ne devrait pas nous empêcher de traiter les questions économiques et sociales urgentes qui intéressent toutes les nations.

135. Une des questions vitales dans le monde d'aujourd'hui est celle du développement. Tous les habitants de la planète devraient, dans ce siècle où l'homme est en passe d'atteindre les étoiles, bénéficier également des merveilles scientifiques qui ont captivé l'imagination de l'homme et lui ont donné les outils qui lui permettent de se développer rapidement.

136. L'Iran, comme beaucoup de nations représentées ici, livre actuellement une bataille pour faire démarrer son développement. Nous avons appris, ce faisant, que pour y parvenir les moyens traditionnels ne suffisent pas. Nous étions donc contraints de faire vite et d'élaborer des méthodes qui nous permettent d'accéder beaucoup plus rapidement au but que nous nous sommes nous-mêmes fixés. Ces méthodes sont incorporées dans une charte de grandes réformes révolutionnaires, promulguée par Sa Majesté Impériale le Chahincha pour supprimer les causes mêmes du sous-développement.

137. Les procédés archaïques d'exploitation agricole disparaissent sous la pression constante de la réforme agricole. La modernisation et la mécanisation de l'agriculture ont reçu priorité dans nos programmes de développement et des travaux importants ont été accomplis sur l'ensemble du territoire.

138. Toutefois, la tâche que nous nous sommes fixée ne consiste pas seulement à changer les aspects physiques de notre pays, en multipliant les industries, en creusant des lacs artificiels ou en élevant des barrages; elle n'a d'ailleurs pas non plus pour objet d'accélérer la production à tous les niveaux, mais elle a pour but essentiel de rompre la subordination féodale et de transformer les relations des hommes entre eux. Le mot "développement" a, pour nous, un sens beaucoup plus profond que la signification conventionnelle donnée à ce terme. Selon nous le cercle vicieux du sous-développement est, entre autres choses, un état mental, une conception désuète de la vie. Le progrès accéléré et soutenu ne commencera

que lorsque les façons de voir de la population se seront profondément modifiées, cette transformation engendrant à son tour de nouvelles idées et de nouvelles raisons d'espérer. C'est ici que le problème de l'éducation apparaît nettement sous un jour nouveau et devient d'importance primordiale, car il ne peut y avoir de vrai développement sans éducation des masses.

139. Ainsi que l'a proclamé le Chahincha dans le message adressé à cette Assemblée:

"L'une des grandes menaces qui nuit à la bonne harmonie et au juste équilibre de ce globe est l'ignorance, un terrible fléau frappant plus d'un milliard d'êtres humains qui sont ainsi privés de la jouissance de l'un des droits les plus fondamentaux de l'homme: le droit à l'éducation" [A/6024.]

140. Fort heureusement les efforts déployés en coopération pour lutter contre l'analphabétisme viennent de recevoir un nouvel élan. Sur l'initiative du Chahincha, un Congrès mondial des ministres de l'éducation en vue de l'élimination de l'analphabétisme s'est réuni à Téhéran du 8 au 19 septembre 1965 sous les auspices de l'UNESCO. Ce Congrès qui a eu beaucoup de succès a fixé les moyens de mener une campagne à l'échelle mondiale contre l'ignorance des masses. Au cours des débats, le problème de l'analphabétisme dans le monde a été examiné sous tous ses aspects et la gravité de cette situation a été reconnue. Le Congrès a solennellement affirmé que la suppression totale de l'analphabétisme constitue aujourd'hui l'un des problèmes les plus importants du développement économique et social. La discussion a montré que l'analphabétisme, dont souffrent plus particulièrement les pays en voie de développement, aggrave leur situation déjà défavorable, et que non seulement les peuples directement intéressés en pâtissent, mais aussi l'humanité entière dont le progrès est ainsi retardé. Ce fléau est par conséquent un mal commun qui frappe les pays développés aussi bien que les pays sous-développés, et il faut le combattre par l'union de toutes les forces, tous les moyens et toutes les ressources.

141. Parmi les principes incorporés dans les résolutions du Congrès de Téhéran sur l'instruction figure celui énoncé dans l'appel historique du Chahincha, selon lequel tous les gouvernements devraient dépenser davantage pour éliminer l'analphabétisme dans le monde et renoncer à une partie de leurs dépenses militaires à cet effet. Ce principe a déjà été mis en application dans la campagne menée avec succès en Iran contre l'analphabétisme, particulièrement par l'incorporation des recrues dans le "Corps d'enseignement" en guise de service militaire.

142. Mon pays a été heureux d'accueillir le Congrès mondial pour l'élimination de l'analphabétisme, car il a profondément conscience de l'importance aussi bien que de la noblesse de cette tâche. Je voudrais, à ce sujet, remercier le Président de l'Assemblée générale, M. Fanfani, du chaleureux appui qu'il a apporté à Sa Majesté Impériale en diffusant son message sous forme de document officiel [A/6024], et en appelant sur lui l'attention de l'Assemblée.

143. La campagne contre l'analphabétisme est l'un des points que S. S. le pape Paul VI a mentionnés,

dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée. Ce fut un réconfort pour les Nations Unies et les pays membres participant à la campagne d'entendre Sa Sainteté décrire cet effort comme une œuvre magnifique qui "mérite l'éloge et l'appui de tous, y compris le Nôtre" [1347ème séance, par. 43].

144. Une autre tendance intéressante est la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui en peu de temps a obtenu des résultats considérables. Le Conseil du commerce et du développement a déjà été constitué, ainsi qu'un certain nombre d'organes subsidiaires qui traiteront des différents aspects du commerce et du développement. De plus, la Conférence a déjà déterminé la nature et les incidences des problèmes qui touchent au commerce international et au développement. Mais le succès des efforts que nous faisons ensemble pour combler l'écart, toujours grandissant, du revenu par habitant entre pays riches et pays pauvres, dépendra en définitive de la coopération des pays industriels. Le fait qu'ils aient accepté pour commencer les recommandations de la Conférence constitue une bonne base initiale à partir de laquelle pourra se poursuivre une action dont le besoin se fait sentir de plus en plus.

145. La coopération internationale au niveau régional, conçue pour lutter contre les maux socio-économiques, se développe rapidement elle aussi. Dans notre région, par exemple, les efforts menés de concert par la Turquie, le Pakistan et l'Iran ont eu des résultats appréciables dans le cadre de la Coopération régionale pour le développement (RCD). En juillet 1965, le Conseil ministériel du RCD a adopté des mesures de grande portée destinées à favoriser le développement de la coopération économique et culturelle entre les trois pays. Déjà un certain nombre d'initiatives communes ont été mises sur pied ou sont à l'étude dans les domaines de la coopération technique, des transports aériens, des transports maritimes, du pétrole, des sous-produits du pétrole, du tourisme, de l'information, du commerce, de la coopération culturelle, etc.

146. Nous n'avons pas manqué d'améliorer nos relations avec d'autres pays voisins. Je signalerai, à ce propos, un accord de coopération économique et technique entre l'Iran et l'Union soviétique, qui a été signé au début de ce mois. En plus des avantages concrets qu'il apportera sur le plan technique et économique, cet accord, nous en sommes convaincus, renforcera encore les bonnes relations entre les deux pays.

147. Pendant l'année 1964, la coopération internationale pour l'élimination du colonialisme en application des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ne s'est pas relâchée. La Commission spéciale des Vingt-Quatre, dont l'Iran est membre, a beaucoup contribué à la cause de la décolonisation en tenant des réunions en Afrique. Non seulement elle a pu obtenir de cette manière des renseignements de première main sur la situation dans les territoires coloniaux, mais elle a, de surcroît, accru l'espoir et la confiance des peuples qui ont pu se rendre compte de l'intérêt que les Nations

Unies portent à la libération des peuples du colonialisme et au soutien qu'elles fournissent.

148. Le Gouvernement iranien a déjà eu l'occasion, au cours de la présente session de l'Assemblée, de souhaiter la bienvenue par la voix du chef de la délégation japonaise à la Gambie, aux Iles Maldives et à Singapour, nouveaux membres de l'Organisation des Nations Unies [1332ème séance]; puis-je maintenant ajouter mes compliments personnels et exprimer ma conviction que l'Organisation bénéficiera de la sagesse de ces nouveaux membres et de la contribution qu'ils apporteront aux travaux de l'Organisation?

149. Je dirai en concluant que, si au cours de la dix-neuvième session nous avons vu le désespoir se changer en espérance, notre vœu le plus cher est que pendant la vingtième session, et celles qui suivront, cette espérance se concrétise par des actes. Je suis persuadé qu'avec l'esprit de coopération qui a manqué à la fin de la dernière session, une formule acceptable pourra être trouvée pour les opérations de maintien de la paix. En même temps qu'il faut donner à l'Organisation des Nations Unies une meilleure possibilité de maintenir efficacement la paix, il faut renforcer de même la méthode et les moyens d'exercer ce pouvoir. A cette époque, qui est la nôtre, où grâce à la science moderne et à la technologie, les rêves de l'homme de conquérir la faim et la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme sont devenus des objectifs accessibles, nous devons redoubler nos efforts pour lancer une attaque concertée contre ceux des maux sociaux qui retardent le développement économique et social. Et avec un peu de chance, nous pourrions établir une paix durable et juste.

150. Le VICE-PRESIDENT [traduit de l'espagnol]: Je donne la parole au représentant du Pakistan dans l'exercice de son droit de réponse.

151. M. ABDULLAH (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a consacré une bonne partie de son exposé du 12 octobre 1965 [1358ème séance] aux relations de l'Inde avec le Pakistan. Il n'a rien dit de nouveau ou d'original. La plupart de ses arguments étaient connus d'avance et ils avaient été réfutés par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan [1339ème séance], par M. Ayub [1342ème séance] et M. Anjad Ali [1352ème séance] qui ont déjà pris la parole au cours de cette session. Je ne mettrai pas la patience de l'Assemblée générale à l'épreuve en revenant sur une question déjà bien rebattue. Je dois pourtant relever la thèse principale développée par le Ministre des affaires étrangères de l'Inde concernant le Cachemire. Il s'est exprimé en ces termes:

"Juridiquement, constitutionnellement, moralement et conformément à la volonté de sa population, l'Etat de Jammu et Cachemire constitue une partie intégrante de l'Union indienne". [1358ème séance, par. 56.]

152. Il m'est difficile d'exprimer à l'Assemblée l'indignation que ces paroles outrageantes provoquent dans l'esprit et dans le cœur d'un habitant du Cachemire, et en particulier pour celui dont le père, le cheik Muhammad Abdullah, depuis plus de deux générations, s'identifie à la lutte du Jammu et

Cachemire pour sa libération. J'essaierai, malgré tout, d'examiner calmement et objectivement les assertions du représentant de l'Inde, de présenter à l'Assemblée les faits pertinents et de laisser à ses membres le soin d'en tirer leurs propres conclusions.

153. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a déclaré que le Cachemire était une partie intégrante de l'Inde "juridiquement, constitutionnellement, moralement et conformément à la volonté de sa population". Nous avons souvent démontré (et nous sommes disposés à soumettre le dossier intégral à cette auguste Assemblée) que l'occupation continue du Cachemire par l'Inde manque de base juridique et morale et qu'elle est contraire à la volonté de son peuple. Je ne puis aujourd'hui que récapituler brièvement les points principaux.

154. En ce qui concerne la base juridique, l'Inde a elle-même solennellement déclaré que l'adhésion du Cachemire à l'Inde ou au Pakistan devait être décidée par le peuple de cet Etat. Son gouvernement a précisé que l'acceptation de l'offre d'accession à l'Inde par le Maharajah de Cachemire, aujourd'hui discrédité, se faisait sous réserve de cet engagement qui primait toute autre décision. De nombreuses fois le premier ministre Nehru a répété cet engagement qui a été formellement incorporé dans la résolution adoptée par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNCIP) le 5 janvier 1949; cette résolution a été acceptée par l'Inde et le Pakistan et reprise à son compte par le Conseil de sécurité. Le paragraphe 1 de cette résolution précise que:

"La question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan sera décidée d'une façon démocratique au moyen d'un plébiscite libre et impartial ^{9/}."

155. La convocation de la prétendue Assemblée Constituante au Cachemire ne pouvait abroger cet engagement solennel international. Les représentants de l'Inde ont donné l'assurance au Conseil de sécurité que toute décision sur le sujet de l'adhésion que pourrait prendre l'Assemblée Constituante n'engagerait pas l'Inde ou ne l'empêcherait pas de remplir les obligations internationales qu'elle a souscrites à l'égard du Cachemire. Le Conseil de sécurité a également pris note que les déclarations de l'Assemblée constituante sur la question de l'adhésion ne correspondaient pas aux résolutions de l'UNCIP et ne pouvaient engager l'Inde, le Pakistan ou l'Organisation des Nations Unies. C'était également l'avis du Premier Ministre de l'Inde, dont les déclarations ont été lues à l'Assemblée générale, le 29 septembre 1965, par M. Ayub [1342ème séance].

156. En ce qui concerne l'aspect moral de l'affaire, point n'est besoin de rappeler au Ministre des affaires étrangères de l'Inde la déclaration suivante du Premier Ministre de l'Inde, en date du 2 novembre 1947:

"Nous avons déclaré que le sort du Cachemire devra en définitive être décidé par le peuple. Nous avons donné notre parole non seulement au peuple

du Cachemire mais au monde. Nous ne voulons ni ne pouvons revenir sur cette parole."

157. Et, si cela ne suffit pas, qu'il relise la déclaration faite par le premier ministre Nehru, le 4 juin 1951, au cours d'une réunion publique à Srinagar:

"Je voudrais tout d'abord vous rappeler les journées tragiques de 1947 où je vins à Srinagar donner l'assurance solennelle que le peuple de l'Inde soutiendrait le Cachemire dans la lutte. En témoignage de cet engagement, j'ai serré la main de Cheik Abdullah devant la vaste multitude qui était assemblée là. Je tiens à répéter que le gouvernement de l'Inde sera fidèle à sa parole quoi qu'il advienne. Le texte de cet engagement spécifiait qu'il appartient au peuple du Cachemire de décider lui-même de son sort, sans immixtion de l'extérieur. Cette assurance elle aussi reste et restera inchangée."

158. Permettez-moi encore de rappeler au Ministre des affaires étrangères de l'Inde les paroles que le premier ministre Nehru a prononcées solennellement en présence de mon père le cheik Abdullah, au cours de la réunion qui s'est tenue à Lal Chowk à Srinagar, première réunion où tous deux aient pris la parole après l'entrée des troupes indiennes au Cachemire en 1947:

"Nous sommes venus à votre secours à cette heure critique. Nos forces sont ici uniquement pour défendre votre pays contre les agresseurs et dès que les envahisseurs auront été chassés du Cachemire, nos troupes n'auront aucune raison de rester ici et vous serez libres de décider à votre gré de votre avenir."

159. On nous a promis à ce moment - là: "Nous ne conserverons pas nos troupes ici. Nous vous laisserons librement décider de votre avenir. Cette adhésion à l'Inde décidée par le Maharajah n'a rien de définitif. Si vous ne désirez pas demeurer avec l'Inde, nous ne vous y obligerons pas." Et maintenant on nous affirme que moralement nous faisons partie intégrante de l'Inde.

160. Ensuite vient la question de la volonté du peuple. L'Inde prétend qu'elle a consulté le peuple par l'intermédiaire de l'Assemblée Constituante et au moyen d'élections générales qu'elle a organisées au Jammu et Cachemire. J'ai déjà dit ce que je pensais de l'Assemblée constituante et montré que, d'après l'Inde elle-même, l'Assemblée constituante, n'était pas habilitée à se prononcer sur la question de l'adhésion. Voyons maintenant si les élections générales au Cachemire ont reflété la volonté du peuple dans cette question cruciale. La manière dont les élections de 1957 et de 1962 ont été truquées est exposée en détail dans les archives du Conseil de Sécurité. Sur les quarante-cinq sièges de la vallée du Cachemire et du Ladakh, seuls huit sièges ont pu être disputés et encore par une opposition symbolique. Il n'est pas étonnant que la presse mondiale ne se soit pas laissé prendre à cette manœuvre de l'Inde. L'Economist de Londres en date du 6 avril 1957 a qualifié les élections de "farce solennelle". Le New York Times du 8 mars 1957 les a commentées en ces termes:

^{9/} Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

"Il ne s'agit pas là d'une "élection", quel que soit le sens que l'on puisse donner à ce mot. Le terme "élection" est synonyme de "choix". Les habitants du Cachemire n'ont pas eu le choix. Ce qui s'est passé n'est pas à l'honneur de l'Inde, ne traduit en aucune manière les sentiments des habitants du Cachemire et n'apporte aucune solution à ce problème épineux."

161. Au cours des prétendues élections de mars 1962, 39 candidats ont été déclarés élus sans opposition dans la vallée du Cachemire et au Ladakh. Les partis d'opposition ont décidé de boycotter les onze sièges restants et une résolution qu'ils ont adoptée à l'unanimité, telle qu'elle est rapportée dans le Times de Londres le 5 février 1962, spécifiait qu' "on ne pouvait espérer d'élections justes et raisonnables au Cachemire tant que l'incertitude politique ne serait pas levée par un plébiscite". Même la clique politique qui s'intitule Conférence Nationale Démocratique, parti de M. G. M. Sadiq, actuel Premier Ministre fantoche de la partie du Cachemire occupée par l'Inde, a déclaré, d'après le journal de Delhi The Statesman du 23 mars 1962, que "toute l'élection était faussée".

162. C'est de cette manière que l'Inde prétend avoir vérifié les vœux de la population du Cachemire. Avant même que cette farce en deux actes ait été jouée, le Cachemire avait déjà été transformé en état policier. Ainsi que l'a déclaré le Cheik Abdullah en 1958 entre deux périodes de captivité, et je cite les paroles qu'il a prononcées le 17 février 1958:

"Les membres les plus influents de l'Assemblée constituante ont été emprisonnés et n'ont pu participer aux séances de la Chambre. Ceux qui n'étaient pas en prison durent se soumettre sous menace de persécution et d'emprisonnement cependant qu'ils étaient soumis à des tentations irrésistibles.

"On ne peut ignorer le fait que le Président de la Chambre a été arrêté à la faveur d'une conspiration savamment ourdie avant que la Constitution ait été définitivement arrêtée; et lorsque les masses protestèrent contre cet acte illégal et inconstitutionnel, ce fut le règne de la terreur; des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants furent abattus de sang-froid, et cette situation s'est prolongée durant des mois.

"Il a fallu quatre années pour forcer les membres de l'Assemblée à s'incliner devant les instigateurs du coup. Les membres qui n'ont voulu se soumettre ont été gardés en prison et c'est alors que l'on a déclaré que la Constitution était définitivement adoptée.

"Poussé par l'intérêt national alors que j'étais encore détenu, j'ai essayé à plusieurs reprises de prévenir tous les intéressés des conséquences dangereuses que ne manqueraient pas d'avoir les conflits de groupe de la Conférence Nationale, sous le couvert de l'Assemblée Constituante. Le 30 septembre 1953, j'ai demandé par télégramme au Président de l'Assemblée Constituante de me permettre de prendre la parole devant l'Assemblée, avant qu'elle se prononçât sur le vote de confiance à l'égard des instigateurs du coup.

"A nouveau le 16 août 1956, au moment où la Constitution allait recevoir sa forme définitive, j'ai écrit ce qui suit au Président de l'Assemblée:

"En raison des mesures prises le 9 août 1953, "aussi bien que de la longue liste des actions illégales "commises tant à la Chambre que dans le pays, "le gouvernement actuel et l'Assemblée ont complètement trahi la confiance du corps électoral "et ils ne représentent plus les aspirations politiques "et économiques du peuple. Ce serait le comble "de la trahison si cet organe adoptait une loi "fondamentale qui fixerait le sort du peuple et des "futurs générations. Il me paraît donc de mon "devoir de vous demander de renoncer à une telle "initiative."

163. Ce qui précède donnera à notre Assemblée une idée des causes qui ont amené mon père à se détacher de l'Inde. Un homme qui fut toute sa vie un nationaliste à toute épreuve, un ami personnel du Pandit Nehru, qui condamne le sectarisme et le fanatisme et qui, lorsqu'il fut au pouvoir, a évité au Cachemire tout conflit religieux, n'a pu qu'éprouver un grand déchirement et une profonde crise de conscience à devoir lever la bannière de la révolte contre l'occupation du Cachemire par l'Inde. Tout attaché qu'il fût aux principes de la laïcité, il ne pouvait tolérer que l'Inde pût, sous prétexte de les défendre, juguler les aspirations du peuple du Cachemire, les séparer de leurs frères du Pakistan et les tenir en esclavage. Il a averti M. Nehru dès 1952 que la politique de l'Inde au Cachemire était désastreuse et que si l'Inde reniait les promesses qu'elle avait faites d'organiser un plébiscite loyal et impartial, elle perdrait tout droit au respect et à l'amitié du peuple du Cachemire aussi bien que des autres peuples du monde. Lorsqu'en 1953 il affirma publiquement que l'avenir de l'Inde, du Pakistan et du Cachemire resterait incertain tant qu'un règlement honorable du conflit du Cachemire n'aurait pas été trouvé, il fut déposé et mis en prison. Pendant longtemps, aucune action en justice ne fut intentée contre lui. Une fois qu'elle le fut, le procès traîna pendant plusieurs années. Finalement le Cheik Abdullah fut acquitté en 1964, mais il n'eut guère le temps de profiter de sa liberté. Depuis le début de cette année il est détenu sans jugement et cependant le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a le front de nous parler de la moralité de la position de l'Inde au Cachemire.

164. L'histoire de la rébellion persistante du Cachemire n'est que partiellement connue dans le monde. Ainsi que le Conseil révolutionnaire du Cachemire l'a annoncé dans sa proclamation du 10 août 1965, au cours de ces dix-huit années d'occupation par l'Inde, "chaque jour passé a été un jour de malheur et chaque nuit, une nuit de crime". Durant les longues années pendant lesquelles le Conseil de sécurité a semblé oublier la situation au Cachemire, des cruautés et des menaces qui pèsent sur la population du Cachemire celle-ci n'a pas oublié l'engagement qu'avaient pris les Nations Unies.

165. Pendant ces longues années l'Inde n'a cessé d'accuser le Pakistan et d'inventer de nouvelles excuses pour se soustraire à son obligation solennelle de laisser le peuple du Cachemire décider de

son avenir sous les auspices des Nations Unies. La variété des prétextes invoqués est ahurissante. Lorsqu'en 1953 le Pakistan a signé avec les Etats-Unis un pacte de défense, l'Inde a prétendu que la collusion du Pakistan et des Etats-Unis justifiait son maintien du Cachemire en esclavage. Aujourd'hui, la collusion du Pakistan et de la Chine est pour elle une bonne raison d'empêcher le règlement du litige. A l'origine en 1947 elle avait juré que le plébiscite aurait lieu aussitôt que l'ordre public aurait été rétabli. Plus tard, lorsque la situation fut redevenue plus normale, elle prétendit que le plébiscite aurait pour effet de troubler la paix et la tranquillité de l'état. A l'origine, elle avait fait valoir que le Cachemire ne devait pas devenir automatiquement partie du Pakistan pour la seule raison que les deux pays sont à majorité musulmane, et que le moyen de décider de l'avenir du Cachemire en dehors de toute considération d'ordre religieux était le plébiscite. Par la suite l'Inde a prétendu que le plébiscite (méthode la plus démocratique que l'on pût concevoir) irait à l'encontre des principes indiens de laïté. Modification des groupements de puissances, situation nouvelle au Cachemire, tout lui est bon pour ne pas honorer les engagements qu'elle a pris à l'égard du Cachemire.

166. J'ai remarqué que le Ministre des affaires étrangères de l'Inde avait particulièrement cherché, mardi dernier, à attirer la sympathie des puissances asiatiques et africaines. Après avoir saboté la Conférence Afro-Asiatique d'Alger, l'Inde a toutes les raisons de chercher à se réhabiliter dans l'estime des afro-asiatiques. Mais le Ministre des Affaires Etrangères de l'Inde semble vraiment faire peu de cas de l'intelligence des pays africains, lorsqu'il essaie de jouer de la crainte des sécessions qu'éprouvent les états qui viennent d'accéder à l'indépendance. Permettez-moi de rappeler au Ministre des Affaires Etrangères de l'Inde, qu'il serait vain, en ce qui concerne le Cachemire, d'essayer d'identifier la cause du Cachemire à celle d'un autre état, quel qu'il soit. Existe-t-il ici un état ayant acquis depuis peu son indépendance, qui ait pris l'engagement solennel devant l'ensemble des nations de laisser la population d'un territoire user de son droit d'autodétermination et qui ait ensuite unilatéralement cherché à désavouer cet engagement? Existe-t-il en Asie ou en Afrique un état qui vient d'accéder à l'indépendance qui occupe un pays contre son gré? Y a-t-il un Etat asiatique ou africain qui revendique un territoire, au mépris manifeste de ses obligations envers les Nations Unies? Dans la position, sans justification de droit, sans valeur morale, qu'elle a adoptée dans la question du Cachemire, l'Inde ne devrait pas chercher la compagnie de puissances asiatiques ou africaines. Si l'Inde a besoin de compagnies, nous pouvons lui dire où la trouver. L'Inde serait en bonne compagnie avec les colonialistes, dont le nombre diminue fort heureusement. Ce sont ceux-là qui prennent pour prétexte qu'ils édifient des sociétés multiraciales et multireligieuses qui se désintégreraient si l'un des territoires les constituant bénéficiait de l'autodétermination. Si le fait pour le Cachemire de secouer le joug de l'Inde devait amener le démembrement de ce pays, il saute aux yeux alors que l'Inde manque de la cohésion indispensable à la constitution d'une

nation. Si tel est le cas, Cachemire ou non, l'Etat indien est appelé à se désintégrer comme un château de cartes et aucun soutien de l'étranger ne saurait le maintenir longtemps.

167. Ma délégation a déjà rendu compte à l'Assemblée de ce qu'il advint au Cachemire en août 1965. Cette révolte est l'aboutissement de la lutte du Cachemire pour l'autodétermination, qui a commencé en 1931 et qui a pris de la force en 1964. Je ne referai pas ce récit, excepté pour dire que, pendant que le Ministre des affaires étrangères parlait devant l'Assemblée, le peuple du Cachemire démentait chacune des déclarations qu'il faisait ici. L'Assemblée se rendra compte que seul un observateur étranger aventureux peut, dans ce climat de terreur que l'Inde fait régner au Cachemire, pénétrer et traverser les cordons de police et de soldats, atteindre la population et découvrir la vérité. La presse mondiale a pourtant commencé à publier la vérité sur le soulèvement du Cachemire, et je demanderai à l'Assemblée d'en tenir compte.

168. Permettez-moi de citer d'abord une dépêche de Rawle Knox, publiée dans le Daily Telegraph de Londres, le 12 octobre 1965:

"Les hommes politiques indiens qui parcourent actuellement le monde pour expliquer la position de leur pays au sujet du Cachemire auraient bien fait de commencer par un voyage à Srinagar.

"Ils y auraient vu des étudiants manifester en faveur du Pakistan, ils y auraient vu la police lapidée, ripostant par des coups de feu, l'explosion de deux grenades à main et quelques incendies mystérieux. Pendant le week-end, après la grève générale de tous les musulmans de Srinagar, les principaux chefs politiques de l'opposition ont été arrêtés. Il était impossible d'apprendre tous ces faits à Delhi car une censure rigoureuse est imposée à Srinagar.

"Le "Front pour le plébiscite" réclame toujours l'autodétermination avec autant de vigueur et de bruit... Les dirigeants de l'opposition se vantent à juste titre de ce que les Pakistanais qui se sont infiltrés dans l'Etat n'auraient pas réussi à rester cachés si longtemps s'ils n'avaient eu le soutien de la population locale... Le ressentiment contre l'Inde... a grandi et c'est dû en partie, si l'on en croit l'opposition, à ce que l'armée indienne a pour habitude de brûler les maisons de ceux qui sont soupçonnés d'avoir abrité des maquisards pakistanais. Je crois plutôt que ces excès sont le résultat d'un sentiment de frustration plus profond."

169. Le correspondant mentionne "que l'Inde gaspille d'énormes sommes d'argent au Cachemire à remplir les poches de tant de politiciens", et encore: "les étudiants de Srinagar sont maintenant en révolte ouverte".

170. Le deuxième rapport est rédigé par le titulaire de la rubrique des affaires étrangères du journal Frankfurter Allgemeine Zeitung et daté de Srinagar, le 10 octobre 1965:

"Dix mille personnes, pour la plupart des étudiants, ont participé samedi après-midi à des manifestations pour demander à nouveau un plébiscite. Selon

des sources dignes de foi, les manifestations auraient fait vingt-deux victimes. Les autorités indiennes démentent qu'il y ait eu des morts ou des blessés. Un couvre-feu total de vingt-quatre heures a été imposé dans le quartier musulman de Srinagar. La description que Delhi donne de la situation au Cachemire est complètement fautive, du moins en ce qui concerne Srinagar. Dès avant le week-end, on enregistrait quotidiennement plusieurs manifestations dirigées par des étudiants contre les autorités indiennes et en faveur du plébiscite. Srinagar est transformée en un énorme camp militaire où se trouvent au moins 30.000 agents de police et militaires. Tous les magasins appartenant à des musulmans ont été fermés. Les conducteurs de taxi et d'autobus sont en grève. Au total, quelque 400 personnes environ ont été arrêtées. Au cours des dernières nuits, plusieurs maisons ont été brûlées. Jusqu'ici le public en Inde n'a pas été informé de ce qui se passe au Cachemire. La rancœur de la population cachemirienne augmente de jour en jour".

171. Selon le numéro du 8 octobre 1965 du journal londonien The Financial Times, M. Dhar, ministre de l'intérieur du Cachemire, avait annoncé qu'il possédait les preuves de "l'infiltration de Pakistanais" qui s'étaient cachés dans les villes et poursuivaient leurs "activités subversives". La réalité que traduisent ces propos est illustrée par le rapport du correspondant de la British Broadcasting Corporation, qui écrivait le 12 octobre que lors des manifestations les étudiants scandaient les slogans suivants: "Nous demandons un plébiscite" et "Vivent les Guérilleros!".

172. Le même correspondant affirme que M. Maulana Massoodi, l'un des dirigeants du Cachemire, aurait déclaré que la guérilla bat son plein sur tout le territoire de l'état et gagne de jour en jour en intensité. "Certaines personnes" poursuit le correspondant "voient dans les guérilleros des chevaliers aux brillantes armures; on compte parmi elles deux des principaux chefs de l'opposition". Et il ajoute: "Ils m'ont affirmé que la guérilla ne faisait que commencer et qu'elle allait se répandre. Selon eux il s'agit seulement d'habitants du Cachemire qui se battent pour la liberté de leur pays".

173. Dans un autre rapport du correspondant de la BBC à Srinagra, daté du 12 octobre, on lisait: "Les étudiants et le public en général poursuivent leurs manifestations en faveur d'un plébiscite, des forces de répression se livrent, pour les écraser, à l'incendie volontaire et au terrorisme".

174. Le monde ne connaît pas encore les proportions que prennent la répression et le terrorisme au Cachemire. Au mois d'août de cette année, des troupes indiennes ont rasé la ville de Mandi et les douze villages environnants dont Azamabad, Tcher Kot et Bedar Balnoi dans le Poonch. A Bedar Balnoi, trois familles musulmanes furent brûlées vives dans leurs maisons, et une douzaine de musulmans abattus de sang-froid par les soldats indiens sous les yeux de leurs familles. Dans la région du Rajouri trente villages au moins furent brûlés par l'armée indienne. Au total 60 000 musulmans cachemiriens ont dû fuir en traversant la ligne du cessez-le-feu. Batamaloo, faubourg de Srinagar, habité par des

musulmans, fut brûlé et rasé en entier. Un certain nombre de ses habitants furent brûlés vifs par l'armée indienne. Mirdula Sarabhai, une Indienne dont les activités humanitaires sont bien connues, a témoigné de ce que l'armée indienne, sous couleur de représailles contre les soi-disant "infiltrés", s'est attaquée à l'entière population musulmane du territoire occupé et a perpétré sur elle des atrocités. Des messages de l'armée indienne qui ont été interceptés prouvent que l'ordre a été donné de détruire des villages entiers. Un message en date du 28 septembre précisait: "Tuez les civils mais ne détruisez pas leurs biens".

175. Les actes perpétrés par l'armée indienne n'ont rien à envier aux atrocités commises par les nazis dans les pays occupés au cours de la dernière guerre. La destruction intégrale et la dévastation de villages du Cachemire et l'exécution de sang-froid de leurs habitants évoquent le souvenir de Lidice en Tchécoslovaquie, détruite par les nazis en 1942 et dont la population fut passée par les armes pour avoir prétendument donné abri à des partisans. Et l'Inde de se dire encore une démocratie attachée aux idéaux de paix, de fraternité et de justice.

176. Telle est aujourd'hui la situation au Cachemire. Tout commentaire, toute explication est inutile. Plus les Nations Unies retarderont l'examen de cette situation et plus il leur sera difficile d'apporter une solution authentique et viable au conflit du Cachemire. La paix ne peut être édiflée que sur des réalités humaines et non sur les sables mouvants de l'opportunisme ou des principes abstraits. Tandis que notre peuple du Cachemire subit ces affres, nous nous demandons pendant combien de temps l'Organisation des Nations Unies, qui groupe des peuples semblables au nôtre, pourra y demeurer insensible sans cesser d'espérer encore ne fût-ce qu'un semblant de paix.

177. Je me suis efforcé de présenter à l'Assemblée les faits saillants concernant le Cachemire et de montrer combien la position de l'Inde manque de fondement. Je n'ai pas essayé de décrire les sentiments renfermés dans le cœur du peuple piétiné du Cachemire, ou sa colère contre l'opresseur indien. Comment puis-je aider les délégués assemblés dans cette salle à se représenter les scènes qui se déroulent en ce moment même à Srinagar et dans toutes les villes, les villages et les hameaux du Cachemire? Comment leur faire entendre la clameur montante des protestations du Cachemire? Comment les aider à se rendre compte et à se souvenir que le peuple de mon pays torturé prouve quotidiennement par ses paroles et ses actes, par ses mots et son silence, par ses larmes et son sang, qu'il refuse d'être réduit en esclavage par l'Inde, qu'il est doté d'une individualité et d'une âme étouffées par l'Inde et qu'il ne souffrira pas que l'on trahisse l'engagement solennel par lequel l'Inde, le Pakistan et par-dessus tout les Nations Unies lui ont promis la liberté de décider lui-même de son avenir?

178. Les Nations Unies se rendent-elle vraiment compte de la réalité de l'aspect humain de la situation au Cachemire? Dans l'affirmative, nous sommes persuadés qu'aucune accumulation d'arguments fallacieux de la part de l'Inde, aucune provocation de

sa part, aucun opportunisme de la part d'autres pays, ne réussiront à retarder un règlement équitable de la question du Cachemire. Mais si cette réalité n'apparaît pas à cette Organisation, la Charte prescrit certains procédés d'enquête en tant qu'un des moyens susceptibles de mettre fin à des situations qui constituent, sur le plan international, un danger pour la paix. La délégation du Pakistan propose qu'une commission d'enquête impartiale soit envoyée immédiatement à Jammu et au Cachemire dans le but d'examiner la situation sur tout le territoire de l'Etat, d'obtenir le témoignage des leaders reconnus du peuple du Cachemire et de présenter ses conclusions au Conseil de Sécurité ou à l'Assemblée Générale.

179. S'il y a seulement un grain de vérité dans les allégations de l'Inde selon lesquelles il n'y a pas de soulèvement contre l'occupation indienne au Cachemire et le peuple ne réclame pas le plébiscite qui lui a été promis, je ne vois aucune raison au

monde pour que l'Inde rejette cette proposition et repousse ainsi l'occasion unique qui lui est offerte de voir confirmées ses déclarations. Je mets le Ministre des Affaires étrangères de l'Inde au défi de refuser ici, immédiatement, la proposition raisonnable que nous venons de formuler.

180. Une dernière pensée me vient. A l'entrée de l'Exposition mondiale de New-York on peut lire les mots suivants, prononcés par le Président Abraham Lincoln:

"Quiconque refuse à autrui la liberté, ne mérite pas d'en jouir et le Dieu de justice ne la lui conserve pas longtemps."

181. J'espère que pour l'Inde l'avertissement ne vient pas trop tard.

La séance est levée à 18 h 10.